

PARA-URBANISATION ET PÉRI-URBANISATION EN SAMBRE-AVESNOIS : Les receptacles de l'étalement et l'émiettement urbain



RÉSUMÉ

Les particularités historiques de la Sambre (une agglomération multipolaire, les ruptures liées à l'industrialisation, des formes urbaines agraires) la **prédisposaient à l'étalement urbain.**

A Fourmies, la taille réduite de l'agglomération et les facilités d'accès aux villages environnants allaient également en ce sens.

Les populations se sont montrées avides de para-urbanisation (l'exode vers les villages) et péri-urbanisation (l'habitat linéaire prolongeant les espaces urbains).

Se sont mixées ici considérations financières (les disparités fiscales et foncières) et sociologiques (l'attraction pour la campagne, l'engouement pour la maison individuelle, la recherche de l'entre soi).

Le mouvement a été favorisé par la possibilité croissante d'accès à la voiture.

Acteurs privés et publics puis les TIC ont accompagné le mouvement.

Pourtant les méfaits de l'étalement urbain ont vite été identifiés, qu'ils soient sociologiques (ségrégation sociale, village dortoir), paysagers (impact sur le bocage, disparition de points de vue remarquables, des constructions éloignées de l'identité architecturale ...), environnementaux (déclin de la biodiversité, accroissement des émissions de GES et de la pollution atmosphérique), financiers (à la fois pour les particuliers et les comptes publics) ou économiques (disparition de terres agricoles).

Durant la 1ère décennie du 21ème siècle, en Sambre-Avesnois, 1 300 ha ont été artificialisés, majoritairement suite à la construction de logements.

Les communes rurales regroupent une part importante de cette artificialisation.

Mais plus que l'artificialisation, c'est l'émiettement qui pose problème.

La Sambre-Avesnois ne souffre pas simplement d'un volume élevé d'artificialisation au regard de ses caractéristiques démographiques, plus grave : elle voit rarement de grandes surfaces perdre leur caractère naturel, elle subit plutôt un processus continu d'artificialisation éclatée en de multiples opérations de petites tailles disséminées sur tout son territoire.

Pour inverser ces tendances pourraient être appliqués les principes suivants :

- renforcer la densité, ce qui amène à **privilégier les constructions dans les centres urbains et bourgs ruraux**
- **privilégier les communes disposant des gares d'une part et d'équipements et services publics d'autre part**
- **tirer parti des espaces disponibles au sein des enveloppes urbaines**

Mais adopter ces principes ne peut suffire si pour la population péri-urbanisation et para-urbanisation restent perçues comme le graal.

Pour mettre fin ou au moins atténuer cette tendance, il est nécessaire de restaurer le prestige de la ville, ce qui passe par une autre façon de vivre en ville, d'habiter la ville, plus qualitative, plus attractive, plus agréable.

Ceci suppose la réhabilitation des espaces publics, **qui ne doivent plus être de simples interstices entre les constructions mais devenir supports de programmations paysagères, écologiques, sportives, ludiques, créatives.**

Il est également nécessaire de faire émerger un habitat répondant aux aspirations de la population. Dans certaines communes des opérations d'**habitat intermédiaire**, avec entrées individualisées et espace extérieur, atteignent cet objectif. En parallèle il est nécessaire de réinventer l'**habitat individuel dense.**



SOMMAIRE

P7 0 - ÉTALEMENT URBAIN ET ÉMIETTEMENT

P 8 0.1 L'ARTIFICIALISATION

P 10 0.2 PARA-URBANISATION ET PÉRI-URBANISATION : LES RÉCEPTACLES DE L'ÉTALEMENT URBAIN

P11 1 - LES CAUSES DE L'ÉTALEMENT URBAIN

P 12 1.1 UN TERRITOIRE PRÉDISPOSÉ À L'ÉTALEMENT URBAIN POUR RAISONS HISTORIQUES

P 14 1.2 UNE DEMANDE DE PARA-URBANISATION : DES HABITANTS AVIDES DE DÉPARTS VERS LES VILLAGES

P 20 1.3 LA PARA-URBANISATION ET LA PÉRI-URBANISATION ONT ÉTÉ RENDUES POSSIBLES PAR L'ÉMERGENCE DE L'HOMO-AUTOMOBILUS

P 22 1.4 LA PARA-URBANISATION ET LA PÉRI-URBANISATION ONT ÉTÉ FAVORISÉES PAR LES LOGIQUES DES ACTEURS PRIVÉS

P 23 1.5 LES TIC RELATIVISENT L'ÉLOIGNEMENT RÉSULTANT DE LA PARA-URBANISATION

P 24 1.5 DES EFFETS D'ENTRAÎNEMENTS

P25 2 - LES CONSÉQUENCES DE L'ÉTALEMENT URBAIN

P 26 2.1 CONSÉQUENCES SOCIALES : POUR LES VILLES

P 30 2.2 CONSÉQUENCES SOCIALES : POUR LES VILLAGES

P 32 2.3 CONSÉQUENCES PAYSAGÈRES

P 33 2.4 CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES

P 35 2.5 CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

P 37 2.6 CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

P39 3 - L'ARTIFICIALISATION EN SAMBRE-AVESNOIS 1998-2009

P 40 3.1 UNE ANALYSE PAR TYPES DE COMMUNES

P 41 3.2 L'ARTIFICIALISATION DURANT LA 1ÈRE DÉCENNIE DU 21ÈME SIÈCLE : LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES

P 43 3.3 L'ÉTALEMENT URBAIN

P 45 3.4 L'ARTIFICIALISATION A CONCERNÉ LES COMMUNES ET LE TYPE DE COMMUNES CARACTÉRISÉES PAR UNE FAIBLE DENSITÉ

P 47 3.5 L'ARTIFICIALISATION A FORTEMENT CONCERNÉ DES COMMUNES ÉLOIGNÉES DES PÔLES D'EMPLOI

P 48 3.6 L'ÉMIETTEMENT PERÇU AU TRAVERS DU COEFFICIENT DE DISPERSION

P55 4 - QUELS PRINCIPES POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

P 56 4.1 UNE TENDANCE MAJEURE : LA DÉVITALISATION DES CENTRES URBAINS ET DES BOURGS RURAUX

P 58 4.2 DES CRITÈRES DE CHOIX POUR L'AMÉNAGEMENT : LA DENSITÉ AMÈNE À PRIVILÉGIER CENTRES URBAINS ET BOURGS RURAUX

P 61 4.3 ALLER AU-DELÀ DE LA DENSITÉ URBAINE

P 62 4.4 LA HIÉRARCHISATION EN DÉCOULANT

P 63 4.5 DES COMMUNES RURALES DANS DES POSITIONS DIFFÉRENTES

P 64 4.6 PRIVILÉGIER LES ESPACES DISPONIBLES AU SEIN DES ENVELOPPES URBAINES

P 65 4.7 PROMOUVOIR DES VILLES PLUS ATTRACTIVES

0 . Etalelement urbain et émiettement

0.1 L'ARTIFICIALISATION

Artificialisation signifie disparition du caractère naturel d'un espace. L'artificialisation correspond à une perte irréversible des qualités physiques et fonctionnelles d'un site naturel. Le sol perd son potentiel naturel et agricole.

Elle résulte de la réalisation d'une construction ou de la transformation de l'espace : émergence de bâtiments ou routes, aménagement de parkings, jardins ou parcs, création ou extension de carrières ...

L'artificialisation doit donc être distinguée de l'imperméabilisation des sols due à l'implantation d'une surface bâtie, elle englobe ce phénomène.



Au cours des dernières décennies la France a connu un processus d'artificialisation effréné.

Agreste, revue du Ministère de l'Agriculture signalait en 2013 qu'en France, désormais, l'équivalent d'un département était artificialisé tous les 7 ans.

Le monde agricole est d'autant plus sensible à cette donnée que les hommes s'étant implantés là où se trouvaient les terres les plus fertiles, le développement péri-urbain tend à toucher des espaces essentiels au regard des préoccupations agricoles.

En même temps, les besoins en matière de logements sont criants.

Et la France est étendue, elle comporte encore une immense surface non artificialisée.

Eric Charmes, Directeur de recherche à l'École nationale des travaux publics de l'Etat, Université de Lyon, dans un texte intitulé « L'artificialisation est-elle vraiment un problème quantitatif » paru au sein de la revue Etudes foncières n°182 mars-avril 2013, signale que « même au rythme d'un département tous les 7 ans, il faudra près de trois siècles avant que la moitié du territoire français soit artificialisé. »

Ce raisonnement peut être reproduit à l'échelle locale.

La tâche urbaine de l'arrondissement d'Avesnes montre bien, par différence, l'ampleur des espaces disponibles.



Mais le débat ne se résume pas à une opposition construction-espaces agricoles, bien d'autres facteurs entrent en jeu. Les effets négatifs de l'artificialisation sont multiples.

Pour concilier les besoins, les aspirations de la population avec les impératifs économiques et sociaux qui s'opposent à l'artificialisation, il convient d'abord de préciser la nature du problème.

Ce n'est pas simplement l'artificialisation qui est mise en cause, c'est la manière dont celle-ci s'effectue.

L'artificialisation prend différentes formes. Si elle est désormais regardée avec tant de suspicions c'est aussi et même d'abord en raison des formes qu'elle a prise le plus souvent. En ayant choisi de s'exprimer par l'étalement (en particulier sous la forme d'un habitat linéaire prolongeant les tendances amorcées par le passé) et l'émiettement (par des constructions isolées) elle a démultiplié ses impacts.

Si Eric Charmes, déjà évoqué ci-dessus, évoque les disponibilités foncières de la France, ce n'est pas pour ouvrir la porte à l'artificialisation, mais pour souligner qu'au-delà de la question quantitative se pose un problème qualitatif : « L'impact de l'artificialisation des sols sur l'agriculture, les paysages et la biodiversité est démultiplié par l'émiettement. Si l'urbanisation se faisait exclusivement par étalement continu, en continuité des limites des métropoles françaises, ces impacts seraient bien moindres qu'avec les formes actuelles de la péri-urbanisation. En termes paysagers, un village de quelques centaines d'habitants peut être très affecté par la construction en diffus de 100 ou 200 maisons individuelles.

Le législateur s'est montré sensible à ces considérations.

De récentes évolutions législatives ont donné une « valeur réglementaire » aux notions d'artificialisation, d'étalement urbain et de consommation foncière.

La **loi ENE**, dite loi **Grenelle II** (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement) avait déjà élargi les obligations faites à l'ensemble des documents d'urbanisme en portant modification du L121-1 du code de l'urbanisme. Elle a, en effet, rendu obligatoire la définition d'objectifs chiffrés en matière de consommation foncière. **Le rapport de présentation du PLU et du SCoT doit ainsi présenter une « analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers » avec des « objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».**

D'ailleurs, en l'absence de SCoT exécutoire, le Préfet peut examiner les PLU et notifier par lettre motivée les modifications qu'il juge nécessaires lorsque le document d'urbanisme compromet une « utilisation économe de l'espace ».

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, a élargi le périmètre et le champ de compétences de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles qui devient la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (modification de l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime). Elle peut être consultée sur toute question relative à la régression des surfaces naturelles, agricoles et forestières avec même une capacité d'autosaisine pour tout projet ou document d'aménagement et d'urbanisme.

La **loi ALUR** réaffirme cette nécessité « d'utilisation économe des espaces » et renforce le dispositif précédent. Elle vise particulièrement à lutter à la fois contre le mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais aussi à limiter l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation. Deux mesures y contribuent : **l'identification des potentiels de densification des zones déjà urbanisés, un contrôle renforcé de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU de plus de neuf ans.**

0.2 PARA-URBANISATION ET PÉRI-URBANISATION : LES RÉCEPTACLES DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Dans la France de la fin du 20ème siècle et du début du 21ème, deux types d'espaces ont permis et permettent encore l'étalement urbain : le péri-urbain et le para-urbain.

Il convient de les distinguer car ils sont de natures bien différentes et suivant que l'étalement se produit chez l'un ou l'autre, les conséquences ne sont pas les mêmes.

Para-urbanisation est synonyme de peuplement d'espaces ruraux

Les espaces para-urbains sont situés hors zones urbaines, hors zones densifiées, en secteur rural. Ils leur font perdre ou leur ont déjà fait perdre leur caractère rural. En témoignent la part importante de la population travaillant en secteur urbain, la proportion élevée de logements récents rompant avec les caractéristiques ancestrales du secteur, le développement d'une population n'appréhendant pas les questions agricoles et d'environnement naturel ...

Autrement dit le para-urbain est un espace qui n'est ni urbain ni rural et emprunte aux deux. Ceci amenant d'ailleurs les populations récemment installées dans ces espaces à réclamer une qualité de vie « urbaine » à des territoires qui n'en ont pourtant pas la vocation.



Péri-urbanisation est synonyme de prolongement d'un espace linéaire déjà urbanisé.

Les espaces péri-urbains sont situés à proximité des espaces urbains denses, souvent dans la continuité de ceux-ci. Ils sont caractérisés par une faible densité et offrent aux habitants un lien direct avec la nature grâce à un habitat disposé de manière linéaire.



1- Les causes de l'étalement urbain

1.1 UN TERRITOIRE PRÉDISPOSÉ À L'ÉTALEMENT URBAIN POUR RAISONS HISTORIQUES

Au cours des dernières décennies, l'étalement urbain a touché tous les territoires français, mais avec des intensités variables.

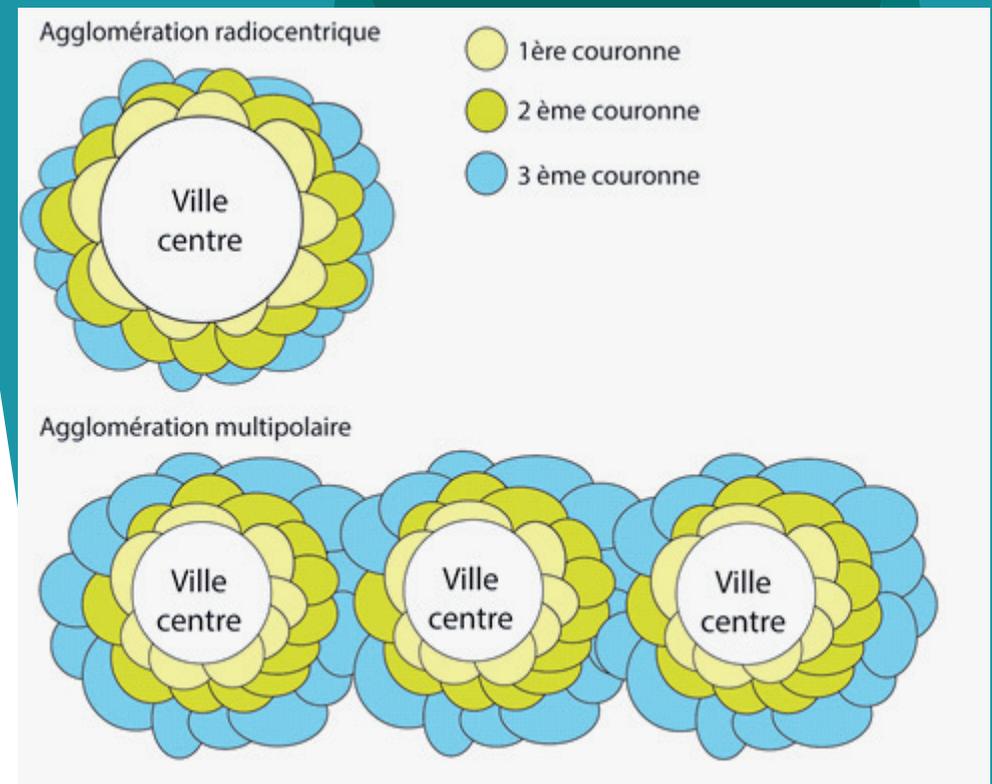
Il est évident que les territoires caractérisés par des flux migratoires générant un accroissement de population, étaient tout particulièrement exposés à ce phénomène.

Les deux aires urbaines de l'arrondissement, la Sambre et Fourmies, se situaient dans une position inverse, pourtant elles ont toutes deux participé à ce mouvement.

Face à cela, l'avocat peut annoncer au procureur l'existence de circonstances atténuantes : **la manière dont la Sambre s'est constituée prédisposait ce territoire à l'étalement.**

Premier élément : **une agglomération multipolaire.**

Le schéma classique, à savoir l'agglomération radioconcentrique, génère un frein à l'étalement : celui qui s'installe en périphérie de la dernière couronne de l'agglomération est forcément éloigné du centre, en distance et plus encore en temps de déplacement. Avec une agglomération multipolaire il n'en est pas de même. On peut s'installer à la campagne et se trouver relativement proche du centre de l'un des pôles. De ce fait, le coût du déménagement se trouve réduit, à la fois sur le plan financier (le coût de déplacement en voiture vers la ville centre reste limité), en temps de transport et sur le plan social (on reste à distance raisonnable de ses amis, de sa famille).



Deuxième élément : **les ruptures liées à l'industrialisation.**

La Sambre s'est urbanisée autour des usines, les habitations ont poussées à proximité de celles-ci en leur fournissant une main-d'œuvre de proximité. Les équipements dont cette population avait besoin se sont intercalés. Les usines se multipliant, ces micros espaces urbains se sont souvent rejoints constituant progressivement des ensembles urbains. Mais pas au point de constituer un espace unique, ouvrant la porte, en fin de 20ème siècle, à l'utilisation des franges non bâties.

Troisième élément : **des formes urbaines agraires.**

Le développement urbain ne s'est pas effectué en occultant totalement l'espace généré par la société agraire préexistante à l'explosion industrielle. A côté des espaces investis par l'industrie et sa main-d'œuvre, est apparu un nouveau bâti articulé autour des hameaux, résultant de la phase de croissance démographique organisée autour de la localisation des fermes.

Sur **Fourmies**, la taille réduite de l'agglomération et les facilités d'accès aux villages environnants ont également favorisé le développement para-urbain.

1.2 UNE DEMANDE DE PARA-URBANISATION : DES HABITANTS AVIDES DE DÉPARTS VERS LES VILLAGES

L'attrance pour les villages résulte de plusieurs causes. Celles-ci s'expriment certainement toutes quelque soit le foyer et suivant la catégorie sociale, suivant l'histoire de chacun, l'une ou l'autre cause aura été ou sera déterminante.

Les **considérations financières**, de par leur caractère quantitatif, sont les plus faciles à mettre en évidence.

Premier élément : **les disparités fiscales.**

Au fil du temps, les villes ont fait face à la dégradation de leur situation sociale en mettant en place ou en accueillant des politiques sociales se traduisant par des investissements conséquents et des dépenses de fonctionnement pesant fortement sur leurs finances (CCAS, Centres sociaux, autres associations à caractère social, Politique de la Ville ...). Cette «offre sociale» incite les populations en difficulté à rester dans ces communes et contribue à l'arrivée de populations issues des villages environnants.

Les villes centres et autres communes de taille significatives ont donc ajoutées aux dépenses liées à leur statut (les «charges de centralité» : équipements d'arrondissement et d'agglomération ...) des dépenses sociales de plus en plus conséquentes.

Comme en parallèle on assistait au départ des populations les plus favorisées socialement, notamment par attrance pour les abords ruraux, ces villes ne pouvaient compter sur un accroissement du nombre de contribuables pour faire face à ces dépenses croissantes, d'où la nécessité d'accroître la pression fiscale.

Les villages vivaient parallèlement le scénario inverse : le départ de populations en difficulté réduisait la demande potentielle d'action sociale et l'arrivée de foyers imposables permettait d'accroître les ressources municipales sans augmenter la pression fiscale.

Les données relatives aux migrations résidentielles fournies par l'INSEE nous montrent que dans les années 1980, les cadres supérieurs et moyens représentaient le ¼ de la population quittant le fonds de vallée sambrien pour les villages environnants contre seulement 17% du nombre d'habitant.

PÉPARTITION PAR CATÉGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES
POPULATION TOTALE-MOUVEMENTS MIGRATOIRES
DU FOND DE VALLÉE VERS LES COMMUNES ENVIRONNANTES
EN %

	Agriculteurs exploitants	Chefs d'entreprises	Cadres	Prof. interm.	Employés	Ouvr.	Retr.	Total
Emigrés de 82 à 90 (1)	0	3,5	7,1	18,7	28,1	32,8	9,8	100
Population 82 (2)	0,9	4,7	3,7	13,4	18,3	38,1	21	100

(1) échantillon représentatif

(2) Unités Urbaines Aulnoye et Maubeuge

N.B. : les personnes sans activité professionnelle ne sont pas prises en compte.

Source : I.N.S.E.E.



Grâce aux mêmes données, relatives aux années 1990, on constate que durant cette décennie les populations non diplômées sont beaucoup plus présentes dans les arrivées en zone urbaine et les diplômés de l'enseignement supérieur sont sur-représentés dans les départs.

Les années 2000 n'ont pas fait apparaître de changements. Le ratio départs/arrivées se révèle élevé pour les professions intermédiaires, les cadres professions intellectuelles supérieures et les dirigeants d'entreprises. En revanche, pour les employés et ouvriers le ratio se réduit. Autrement dit, le solde migratoire déficitaire de l'agglomération vis-à-vis du reste de l'arrondissement reste alimenté par presque toutes les catégories sociales, mais les groupes les plus enclins à quitter l'agglomération pour le reste de l'arrondissement restent les catégories supérieures.

SAMBRE
MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES 1990-1999
ÉCHANGES AVEC LES AUTRES ZONES DE L'ARRONDISSEMENT
SUIVANT LE NIVEAU DE DIPLOME
EN %

	Arrivées dans la Sambre	Départs de la Sambre
Aucun diplôme à BEPC	41	32
CAP BEP	30	32
Bac	15	15
Diplômes supérieurs	14	20
Total	100	100

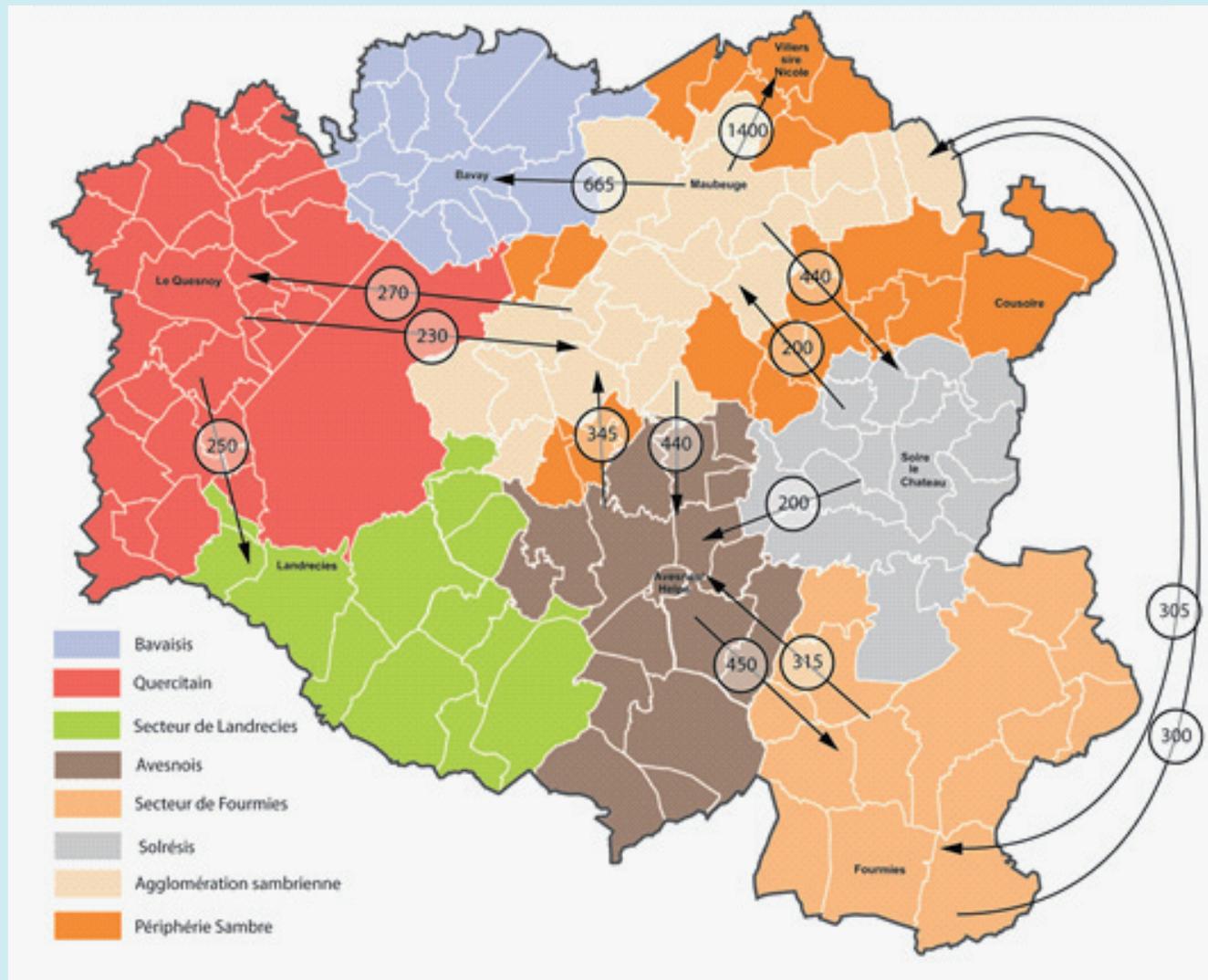
MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES
ÉCHANGES ENTRE
L'AGGLOMÉRATION SAMBRIENNE
ET LE RESTE DE L'ARRONDISSEMENT
PAR CATÉGORIE SOCIALE
2002-2007
DÉPARTS/ARRIVÉES

Agriculteur exploitant	4,6
Professions intermédiaires	1,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,7
Artisans commerçants et chefs d'entreprises	1,7
Hors logement ordinaire	1,6
Ouvriers	1,3
Employés	1,1
Retraités	1
Autres personnes sans activité professionnelle	0,9
Ensemble	1,4

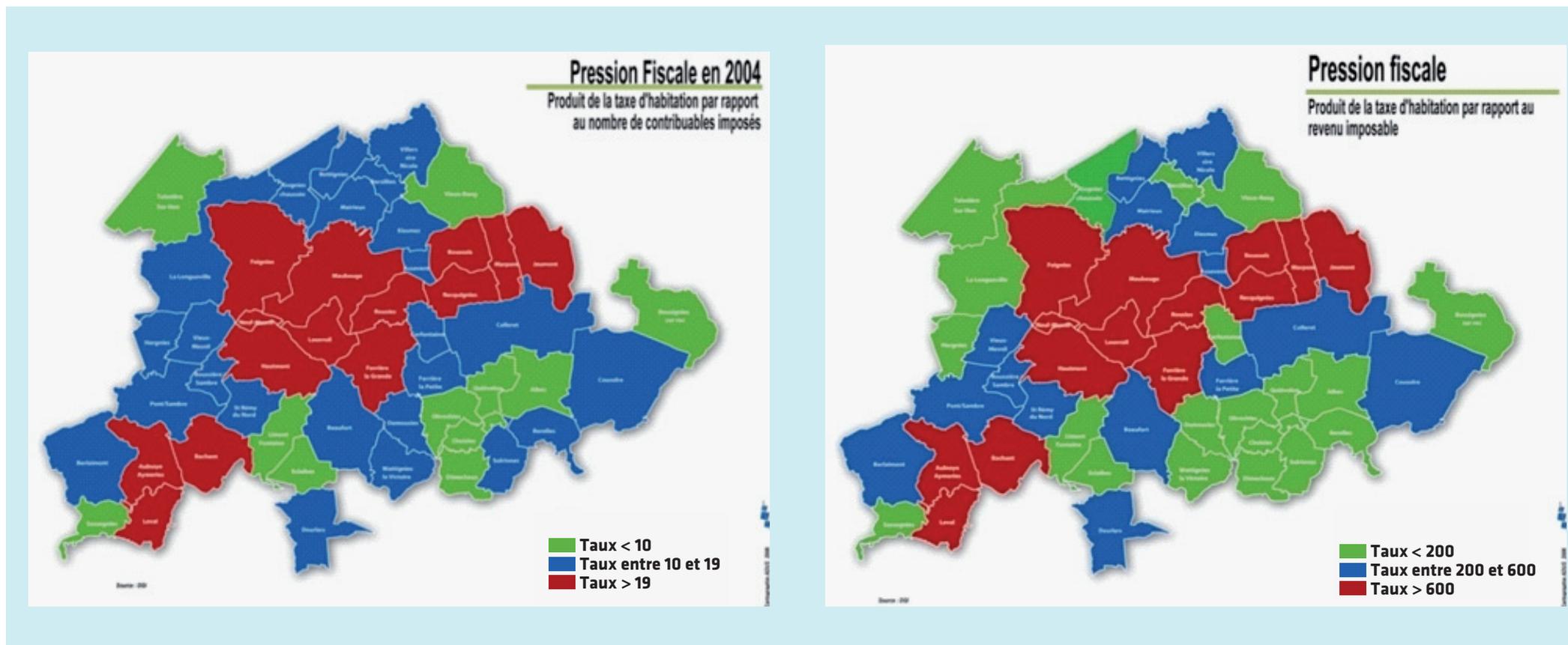
Hors logement ordinaire : résidences pour personnes âgées,
à vocation sociale, pour personnes handicapées, pour étudiants ...

Or ces flux correspondent avant tout à des mouvements de proximité.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES
FLUX MIGRATOIRES INTERNES ENTRE ZONES
2002-2007
NOMBRE DE MIGRANTS
FLUX SUPÉRIEURS À 200
Source : I.N.S.E.E



Ces destins opposés ne pouvaient que conduire à créer de profondes disparités fiscales débouchant vite sur un système auto-entretenu : une fois que les disparités sont significatives elles renforcent l'incitation aux flux migratoires évoqués ci-dessus, favorisant le maintien d'une fiscalité allégée dans les villages et la nécessité d'accroître la pression fiscale dans les villes.



2ème élément : **la disparité des valeurs foncières.**

Le foncier se révélant abondant et peu onéreux en secteur rural et péri-urbain, coûteux en ville, les foyers privilégiant le logement neuf trouvent ici une seconde incitation financière à se tourner vers les villages.

L'attrance pour le para-urbain correspond également à des **considérations sociologiques**.

Le 1er élément auquel chacun peut penser est **l'attrance pour la campagne**.

Le mythe du bonheur à la campagne peut sembler paradoxal, sur un territoire où même les villes sont à la campagne et où simultanément la campagne a fortement perdu son caractère rural, mais cette perte de ruralité s'est affirmée progressivement et surtout ce n'est pas forcément cela qui attirait les migrants.

Rodolphe Dodier (avec la collaboration de Laurent Cailly, Arnaud Gasnier et François Madoré), a produit un ouvrage intitulé « Habiter les espaces périurbains » reposant sur l'exploitation de près d'un millier d'enquêtes réalisées auprès de ménages périurbains de la France de l'Ouest. On peut penser que les enseignements que les auteurs ont tirés de ce vaste examen peuvent être extrapolés aux autres territoires français. Il en ressort que la campagne exerce son attractivité selon des mécanismes différents suivant le type de populations :

- les ménages des catégories populaires sont sensibles à la possession d'un jardin, qui permet de vivre la période estivale de manière agréable
- les ménages plus aisés mettent plutôt l'accent sur la qualité du paysage et de l'environnement, la nature est vue ici comme une ressource, en particulier pour le bien-être des enfants

Intervient également un élément fédérateur : à la campagne est associée une image de sociabilité, la population des villages étant perçue comme plus ouverte.

La maison à la campagne fait également écho à **l'engouement pour la maison individuelle**, or celle-ci apparaît plus accessible dans les villages, pendant que les villes sont vues comme le réceptacle naturel du collectif ou de l'individuel groupé.

Outre le fait que le collectif ou les logements mitoyens peuvent effectivement être source de désagréments (les nuisances sonores, la sensation d'exposer sa vie à autrui ...), ils subissent également une image négative (le logement des pauvres, des ouvriers) alors que la maison individuelle encadrée par ses espaces de

verdure évoque des habitations valorisantes (le logement de l'ingénieur, le châtelain).

Cette tendance se manifeste en France depuis une trentaine d'années.

De plus, nombre de facteurs ont favorisé au milieu des années 70 le basculement du collectif vers l'individuel : l'essor de la classe moyenne, sa solvabilisation par les aides familiales et au logement, le développement corolaire du prêt bancaire, la libéralisation de l'urbanisme et de l'habitat (concours Chalandon)...

Selon un sondage relatif à la demande en habitat des ménages Français, (CREDOC - 2004), 82% des Français manifestent leur préférence pour la maison individuelle. Au début des années 80, on construisait deux maisons individuelles pour un logement collectif. Aujourd'hui, la maison individuelle représente encore près de 60% du volume de production (200 000 mises en chantier en 2011).

La suprématie du logement individuel est également favorisée par un intense lobbying d'entreprises dont la vitalité dépend de ce marché.

Fédération Française des constructeurs de maisons individuelles et Union des Maisons Françaises ou encore Fédération des Promoteurs Constructeurs et Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs parlent à l'unisson quand il s'agit d'interpeller les pouvoirs publics. Outre les débats récurrents depuis 35 ans sur le recours obligatoire à l'architecte, c'est sur la libération foncière que les constructeurs concentrent leur attention. En 2005, l'UNCMI faisait ainsi réaliser une étude sur près de 350 communes en Ile-de-France pour dédouaner l'habitat individuel de la responsabilité de l'inflation des coûts du foncier. La Fédération Nationale des Promoteurs constructeurs fait quant à elle valoir la faible proportion des espaces urbanisés en France, comparativement à d'autres Pays.

Il est régulièrement évoqué par l'ensemble des représentants de la profession le rôle contre-productif de la loi SRU qui, au lieu d'endiguer l'étalement urbain, l'a stimulé en faisant exploser les prix du foncier en périphérie des villes et en repoussant les ménages les plus modestes en zone rurale.

En 2012, invoquant le droit des familles à se loger, quinze sociétés constructrices de maisons individuelles affiliées au Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs Midi-Pyrénées ou à l'Union des Maisons Françaises (UMF) introduisaient un recours gracieux contre le schéma de cohérence territoriale de Toulouse.

S'ajoute un élément moins facilement avoué mais certainement tout aussi déterminant : la **recherche de l'entre soi**, le besoin de se démarquer spatialement et par le type de logement, des populations jugées socialement inférieures.

Nombre de sociologues ont travaillé sur le besoin de différenciation sociale. On peut par exemple évoquer Eric Maurin, auteur d'un ouvrage au titre provocateur « Le ghetto français », mais qui en fait faisait apparaître le souci de chaque strate de population de se différencier de l'échelon inférieur :

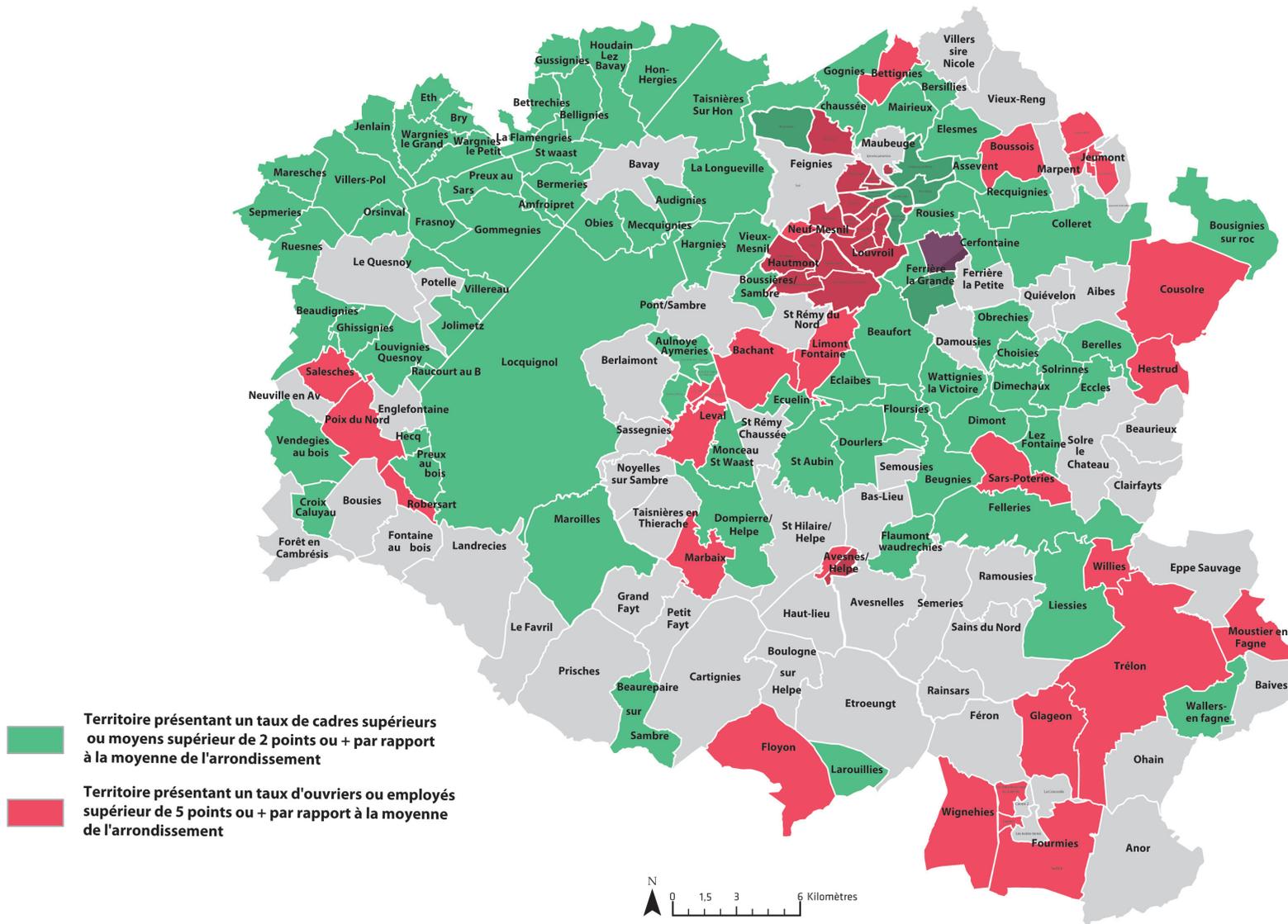
- les salariés les plus aisés fuient les classes moyennes supérieures
- les classes moyennes supérieures esquivent les professions intermédiaires
- les professions intermédiaires refusent de se mélanger avec les employés
- les ouvriers fuient les chômeurs immigrés

E. Maurin relie ce besoin à l'impact du territoire sur les parcours individuels : le lieu de résidence et les interactions sociales qu'il conditionne comptent parmi les ressources essentielles dans une société dominée par une concurrence généralisée pour les meilleures destinées, d'autant que cette lutte s'engage dès l'enfance.

Je suis cadre supérieur, je veille donc à être entouré de mes pairs de manière à ce que mes enfants côtoient d'autres cadres supérieurs et des enfants relevant de cette catégorie sociale, ainsi mes enfants seront sur le chemin leur permettant de devenir eux aussi cadres supérieurs.

RÉPARTITION DES COMMUNES OU QUARTIERS DE SAMBRE-AVESNOIS EN FONCTION DE LA DOMINANTE EN TERME DE CSP ACTIFS 15 ANS OU + EN 2012

Source : I.N.S.E.E



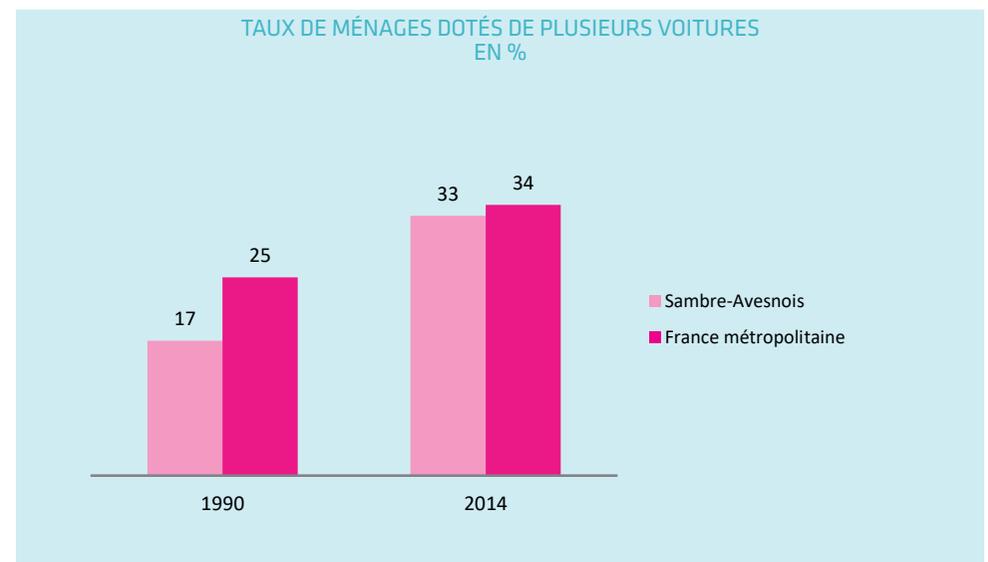
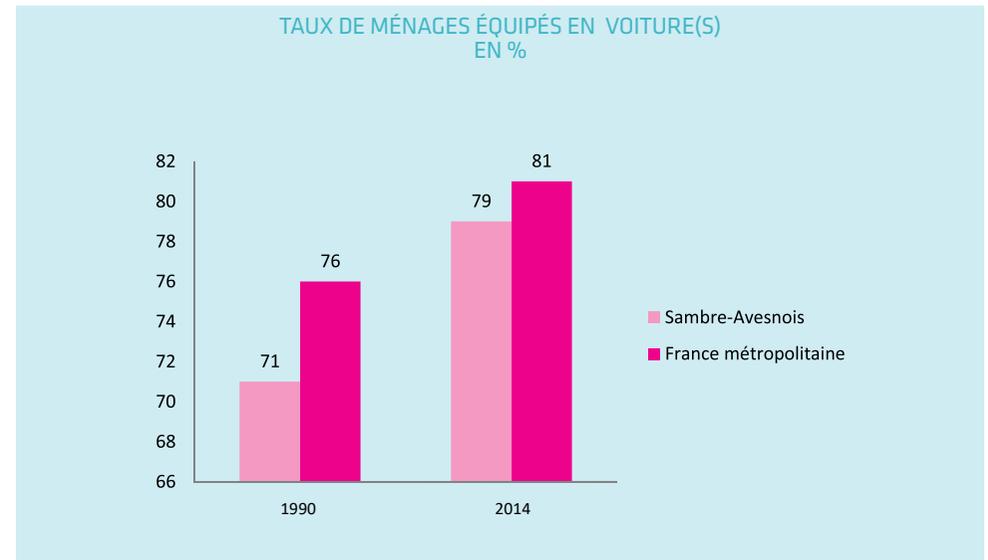
1.3 LA PARA-URBANISATION ET LA PÉRI-URBANISATION ONT ÉTÉ RENDUES POSSIBLES PAR L'ÉMERGENCE DE L'HOMO-AUTOMOBILUS

Le développement des infrastructures routières et la généralisation de la voiture ainsi que plusieurs décennies d'énergie à bas coût, ont généré l'explosion de la mobilité individuelle.

Même en Sambre-Avesnois, terre historiquement marquée par un faible taux d'équipement des ménages en voiture(s) en raison d'un niveau de revenu limité, la proportion de ménages dotés d'une voiture et surtout le taux de ménages disposant de plusieurs voitures a progressé très rapidement, de sorte qu'aujourd'hui l'arrondissement est désormais proche de la norme nationale et devrait bientôt atteindre celle-ci.

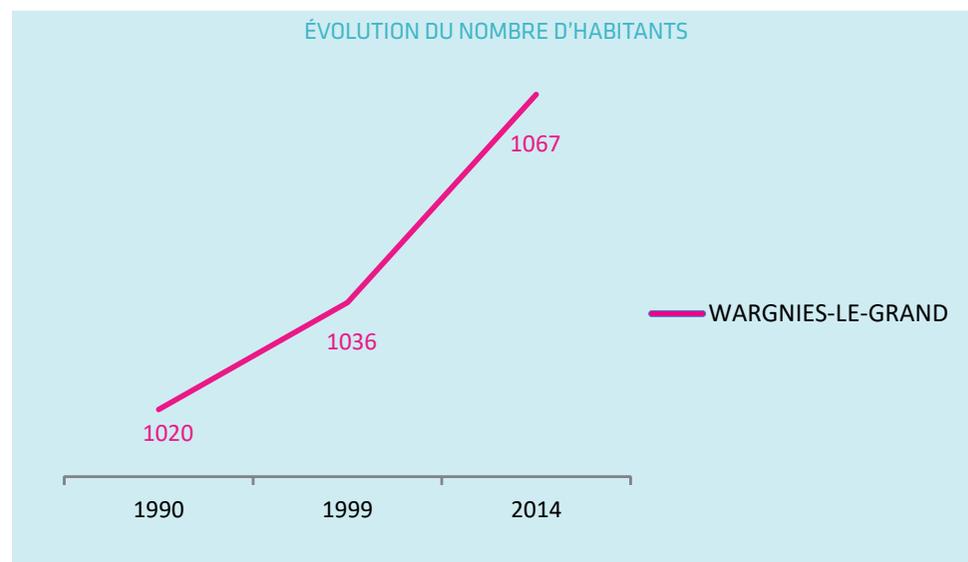
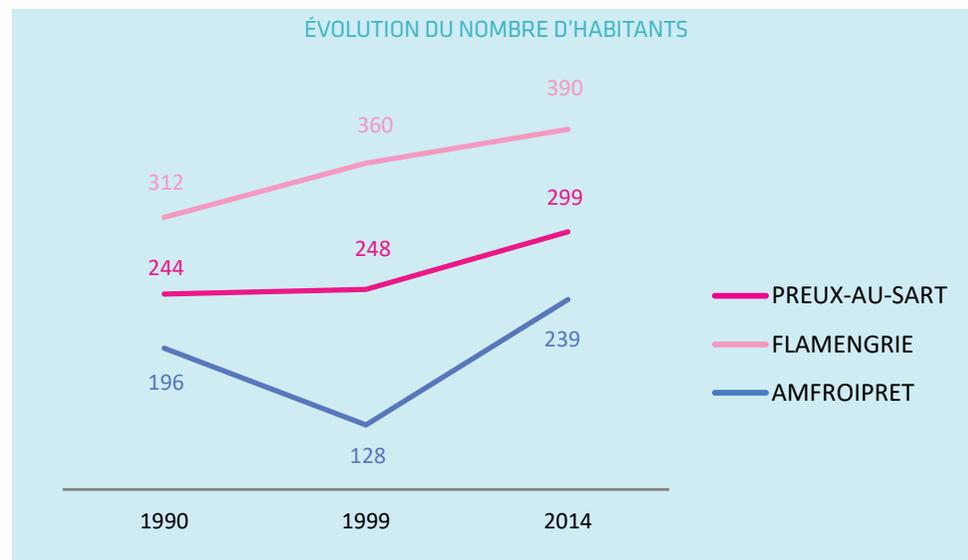
Étalement urbain et accroissement des taux d'équipement en voiture(s) se nourrissent :

- l'accroissement du niveau de vie permet à de nouveaux ménages de se doter d'une ou plusieurs voitures, ceci autorise le déménagement dans le péri-urbain ou dans les villages
- cet exode rend nécessaire ou obligatoire l'acquisition de voiture(s)



Le mouvement est également favorisé par la densification de l'infrastructure routière qui concourt à donner un caractère concret à la conjecture de Zahavi, qui affirme que le budget temps de déplacement est constant.

La mise en continuité de la RN49 en deux fois deux voies a favorisé l'expansion démographique des villages directement concernés par les échangeurs desservant cet axe.



1.4 LA PARA-URBANISATION ET LA PÉRI-URBANISATION ONT ÉTÉ FAVORISÉES PAR LES LOGIQUES DES ACTEURS PRIVÉS

Les entreprises nationales et régionales de construction privilégient le para-urbain et le péri-urbain car il leur apporte les espaces fonciers à coût réduit et/ou favorisant les économies d'échelle, que se soit en phase de production de logements ou de commercialisation.

Face à un marché en rétrécissement, ces entreprises ont fait évoluer leur organisation et leurs pratiques.

Elles se concentrent sur la communication, le financement et la commercialisation, passant des alliances avec les PME locales pour la construction.

Elles deviennent des « assembleurs » et, en recourant aux forces locales, elles tirent parti de l'image traditionnelle et artisanale de ces dernières. Les entreprises locales bénéficient en retour des activités commerciales, financières et publicitaires des grands opérateurs.

Par ailleurs, les grandes entreprises de construction proposent des logements « prêts à finir » leur permettant de combiner industrialisation accrue et offre « low cost ».

A noter que les caractéristiques sociales et la tradition ouvrière de la Sambre-Avesnois la prédisposent à l'usage de ce type de solutions.

L'efficacité de ces initiatives contribue à la pérennité de la péri-urbanisation et surtout de la para-urbanisation.

Le « prêt à finir » rencontre un certain succès auprès des classes moyennes pour lesquelles il s'agit de la seule possibilité pour ne pas être exclue du marché (selon l'INSEE et la DGFIP le budget moyen des classes moyennes, prises au sens large, est estimé entre 120 et 175 000 € terrain compris).

La marque « MIKIT » vante des maisons à assembler 30% moins chères et commence à se franchiser pour acquérir une image « terroir » (les maisons occitanes, par exemple, sont une franchise de MIKIT en Midi Pyrénéennes).

Le prix moyen d'une maison MIKIT s'élève à 90 000 € HT (hors terrain) avec une entrée de gamme à 60 000 €. Ces prix sont obtenus en laissant la réalisation du second œuvre à l'acquéreur, chargé de monter des « kits » (plomberies, cloisonnement...) au moyen de notices et d'une assistance technique.

Une Agence est implantée à Maubeuge.

A travers sa filiale « Maison Castor », le groupe GEOXIA est lui aussi présent sur le marché du « prêt à finir » et propose différents niveaux de finition laissant des postes plus ou moins larges à la réalisation de l'acquéreur.

1.5 LES TIC RELATIVISENT L'ÉLOIGNEMENT RÉSULTANT DE LA PARA-URBANISATION

Internet permet de réaliser des démarches administratives à distance, réduisant donc les déplacements nécessaires.

Pour effectuer une demande de prestations auprès de la CAF on peut se rendre sur Internet (<https://www.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation>) et on accède en un clic à la page suivante

The screenshot shows the CAF website interface. At the top left is the logo for 'ALLOCATIONS FAMILIALES' with a stylized family icon. To the right is a navigation menu with links: 'Qui sommes-nous?', 'Presse', 'Partenaires / Bailleurs', 'Etudes et statistiques', 'International', 'Recrutement', 'Marchés', and 'Vies de famille'. Below the menu is a banner image of a smiling family. A search bar labeled 'Recherche' is on the right. The main header is green with the 'caf.fr' logo and the text 'Aides et services'. The breadcrumb trail reads: 'Accueil > Aides et services > Les services en ligne > Faire une demande de prestation'. The main heading is 'Faire une demande de prestation'. Below it, the text says 'Vous souhaitez faire une demande de prestation' followed by a list of services: Aides au logement, Prime à la naissance et allocation de base, Prime à l'adoption et allocation de base, Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), Complément libre choix d'activité, Complément libre choix mode de garde, Prime d'activité, Demande de prestations familiales ou changement de situation, Allocation de soutien familial et tiers recueillant, Aide au recouvrement des pensions alimentaires impayées, Revenu de solidarité active (RSA), Allocation aux adultes handicapés, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, Allocation journalière de présence parentale, Prime de déménagement, Prêt à l'amélioration de l'habitat, Prêt à l'amélioration de l'habitat, assistant(e)s maternel(le)s, Affiliation à l'assurance vieillesse d'un aidant familial, and Bafa : demande d'aide à la formation. At the bottom, there is a section for 'Les demandes complémentaires' with links for 'Demande de versement direct - aides au logement' and 'Enfant(s) en résidence alternée - Déclaration et choix des parents'.

1.6 DES EFFETS D'ENTRAÎNEMENTS

L'étalement urbain s'auto-entretient de deux manières :

- il réclame l'extension des réseaux, celle-ci, de manière à ce que les investissements correspondant soient rentabilisés, appelle la construction de nouveaux logements
- il favorise l'émergence d'équipements et services publics qui, pour des questions de légitimation et de coûts appellent eux-aussi de nouvelles constructions

2. Les conséquences de l'étalement urbain

2.1 CONSÉQUENCES SOCIALES : POUR LES VILLES

Dans le chapitre relatif aux causes de l'étalement urbain, en particulier le développement de la para-urbanisation, a été évoquée la ségrégation sociale et le fait que la recherche de l'entre soi génère un phénomène d'auto-entretien :

- une fois qu'un territoire est marqué socialement il capte des populations en difficulté et les populations les moins captives, car les moins en difficulté, quittent cet espace
- les territoires bénéficiant d'une bonne image accueillent de nouvelles populations favorisées

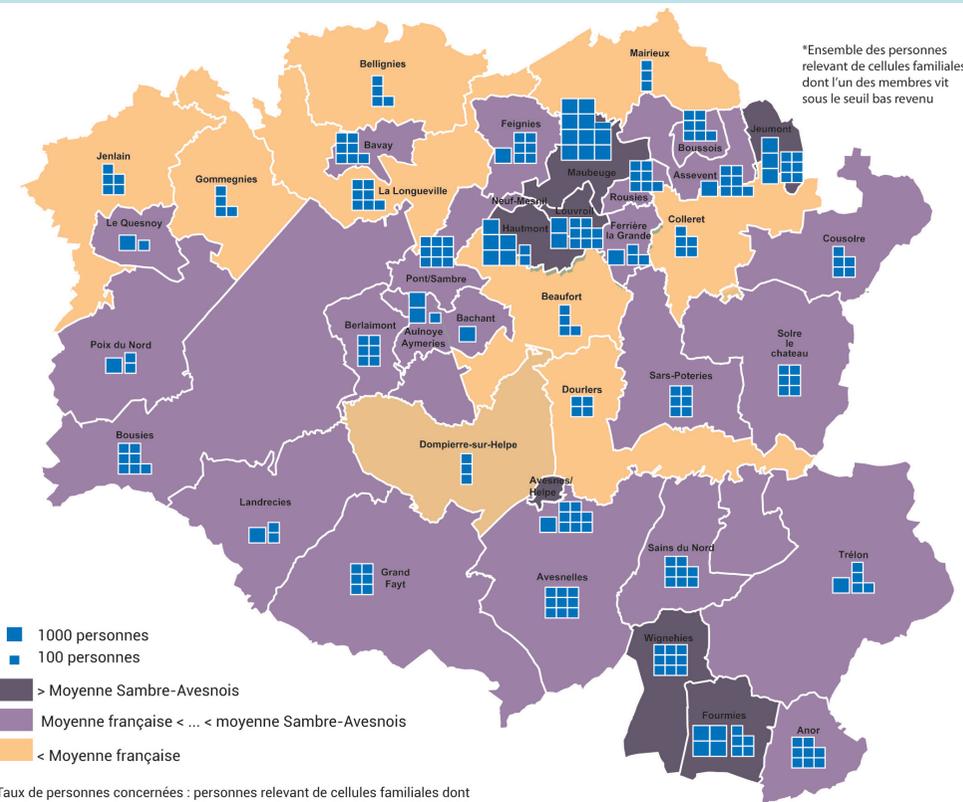
Malgré près de trois décennies de Politique de la Ville, l'arrondissement reste marqué par de très fortes disparités, avec des quartiers très marqués socialement.

Pendant que de nombreuses zones rurales présentent un taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté inférieur à la moyenne française (de 15 à 9%), une partie de la Sambre, Avesnes et le secteur de Fourmies présentent des taux variant de 24 à 43%.

POPULATION VIVANT SOUS LE SEUIL BAS REVENU
NOMBRE ET TAUX DE PERSONNES CONCERNÉES*

1.1.2017

Source : I.N.S.E.E et CAF



Taux de personnes concernées : personnes relevant de cellules familiales dont l'un des membres vit sous le seuil bas revenu / nombre d'habitants 2014 X 100

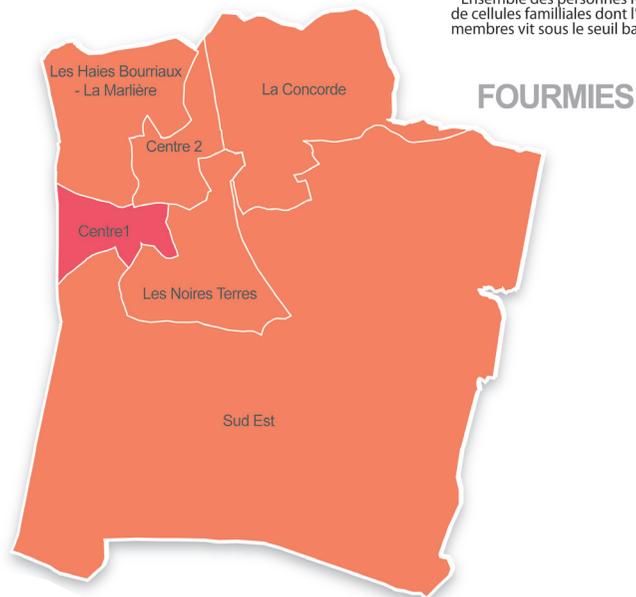
Les taux communaux très élevés résultent de phénomènes de concentrations dans certains quartiers. Maubeuge et Fourmies illustrent très bien ce fait.

**POPULATION VIVANT SOUS LE SEUIL BAS REVENU
NOMBRE ET TAUX DE PERSONNES CONCERNÉES***

1.1.2015

Source : I.N.S.E.E et CAF

* Ensemble des personnes relevant de cellules familiales dont l'un des membres vit sous le seuil bas revenu



Moyenne française : 15 %

- >2 fois la moyenne Sambre-Avesnois 48%
- > moyenne Sambre-Avesnois < 2 fois la moyenne Sambre-Avesnois
- < moyenne Sambre-Avesnois 24 %

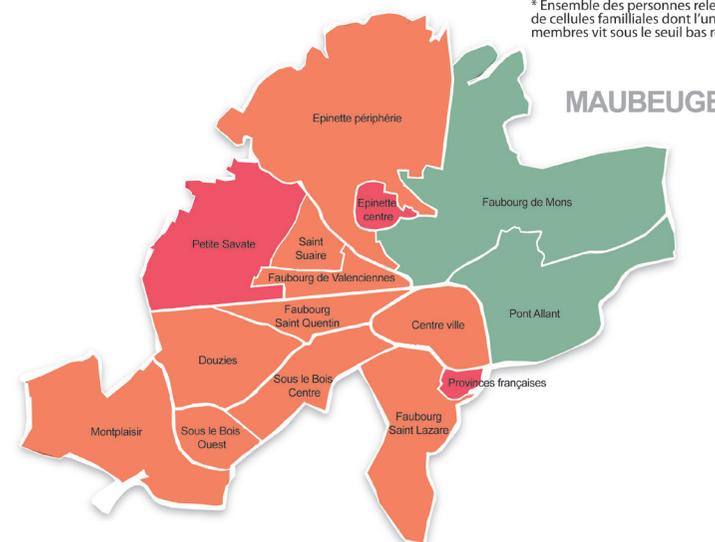
Taux de personnes concernées : personnes relevant de cellules familiales dont l'un des membres vit sous le seuil bas revenu / nombre d'habitants 2011 X100

**POPULATION VIVANT SOUS LE SEUIL BAS REVENU
NOMBRE ET TAUX DE PERSONNES CONCERNÉES***

1.1.2015

Source : I.N.S.E.E et CAF

* Ensemble des personnes relevant de cellules familiales dont l'un des membres vit sous le seuil bas revenu



Moyenne française : 15 %

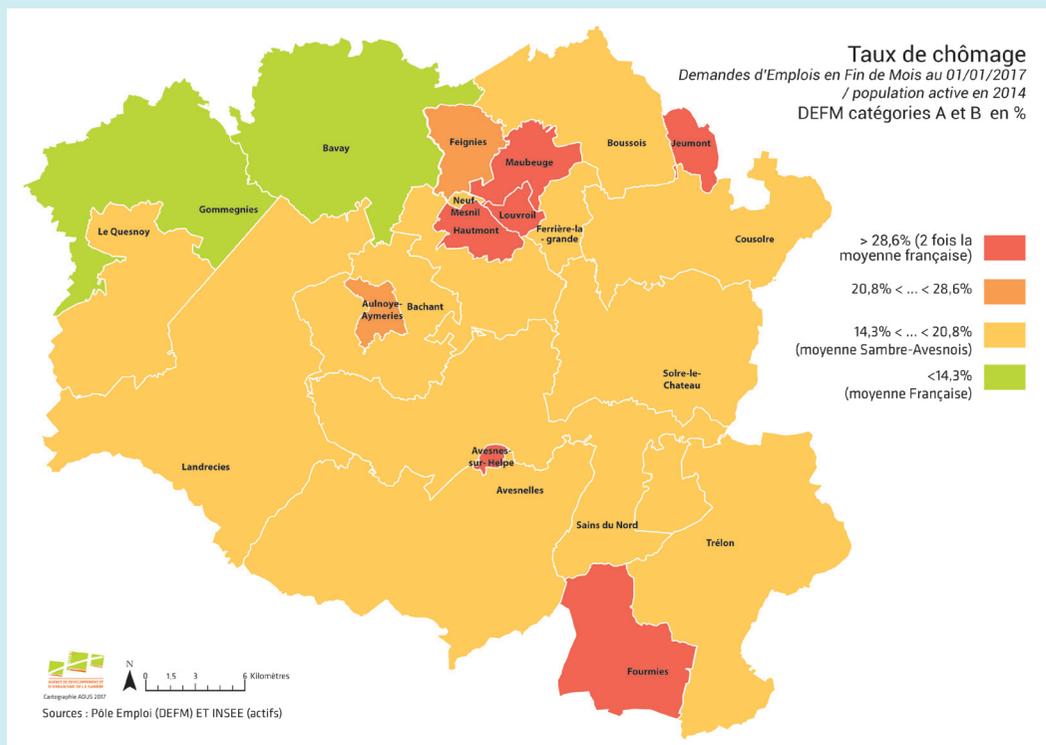
- >2 fois la moyenne Sambre-Avesnois 48%
- > moyenne Sambre-Avesnois < 2 fois la moyenne Sambre-Avesnois
- < moyenne Sambre-Avesnois 24 %

Taux de personnes concernées : personnes relevant de cellules familiales dont l'un des membres vit sous le seuil bas revenu / nombre d'habitants 2011 X100

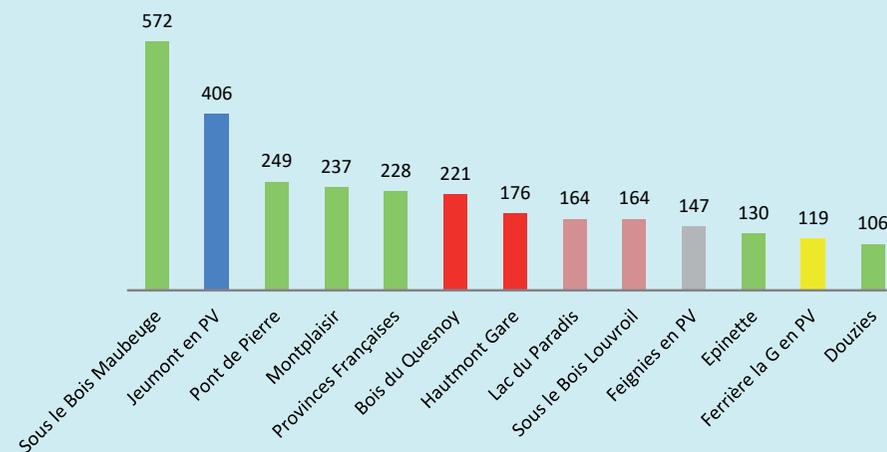
Alors que des zones rurales bénéficient d'un taux de chômage inférieur à la moyenne française, une partie de la Sambre, Avesnes et le secteur de Fourmies subissent un taux au moins deux fois supérieur à la norme nationale (de 28 à 35%).

Là également, peuvent être constatées des concentrations très marquées dans certains quartiers. Les territoires classés en Politique de la Ville l'illustrent bien.

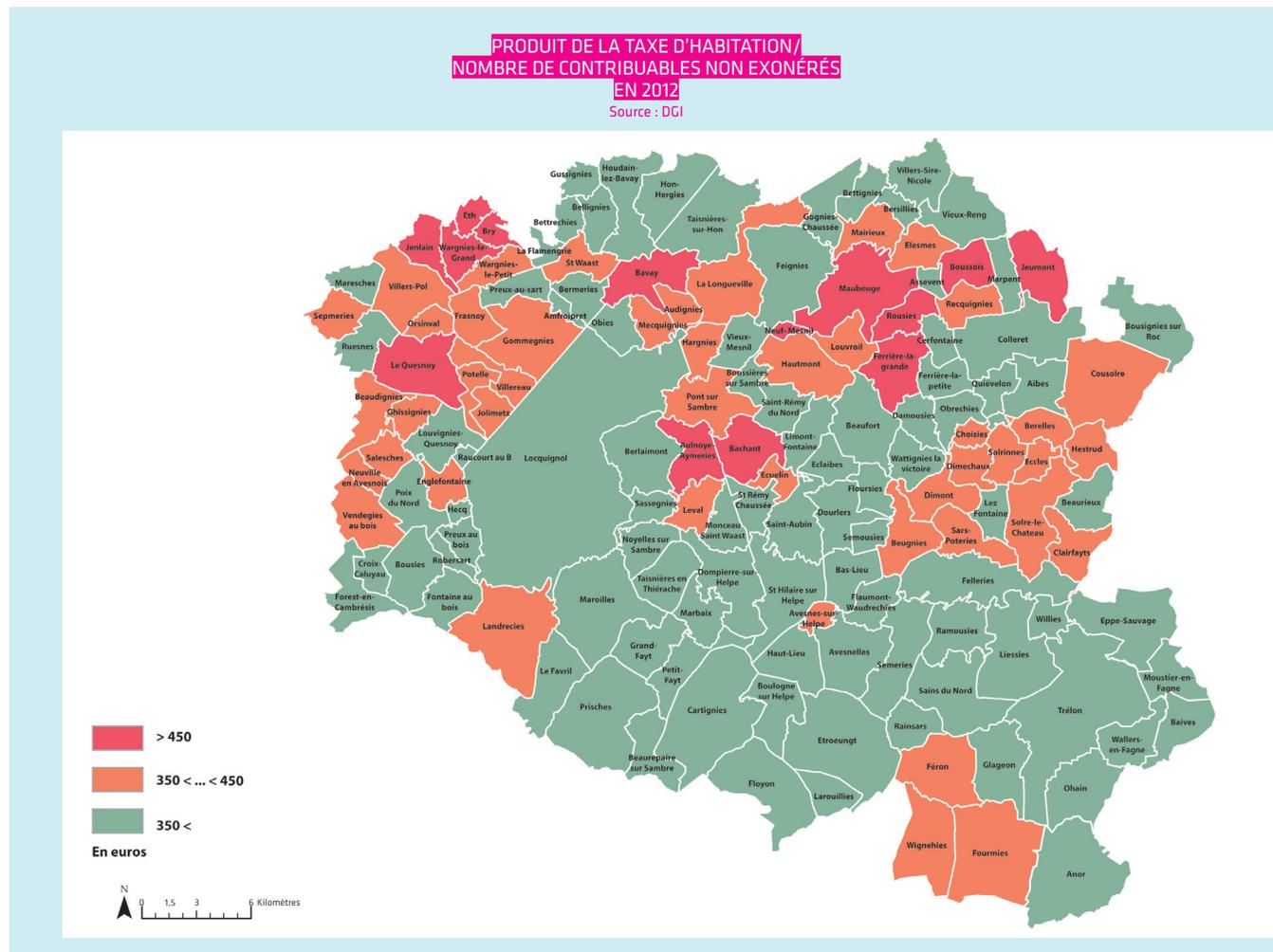
**TAUX DE CHÔMAGE
DEMANDES D'EMPLOIS DE
FIN DE MOIS AU 01/01/2017/ POPULATION ACTIVE EN 2014
DEFM CATÉGORIE 1,2 ET 3 - EN %**
Source : Pôle Emploi (DEFM) et INSEE (actifs)



**NOMBRE DE DEFM CATÉGORIES 1,2 ET 3
1.11.2015**



En lien avec le point précédent, la **concentration de la pression fiscale sur un nombre réduit de foyers** reste d'actualité.



Les flux migratoires internes à l'arrondissement contribuent également à la perte d'urbanité des villes. Les espaces de rencontre, qu'ils soient physique (commerces, places) ou humains (associations) sont moins fréquentés.

2.2 CONSÉQUENCES SOCIALES : POUR LES VILLAGES

Les villages bénéficient de l'arrivée de populations diplômées, relativement aisées financièrement, mais avec des contreparties.

Intervient d'abord le risque de se transformer en village dortoir.

Les populations nouvellement installées dans les villages ont parfois une vie organisée depuis plusieurs années autour d'activités professionnelles en milieu urbain et d'habitudes en matière de loisirs ou commerciales relevant également de la ville. Cette situation peut s'opposer à l'insertion dans le village et créer un fossé entre la population « ancestrale » et les nouveaux arrivants.

Le risque est d'autant plus grand que le temps passé à se déplacer en voiture est perdu pour les relations sociales.

Cette population, en s'installant sur un nouveau territoire relève de celui-ci, mais n'effectue pas forcément un lien entre la vitalité de ce territoire et sa propre destinée.

Les évolutions éventuelles sont vite traduites en menace. Des faits récents ou récurrents (rejet de la boucle ferroviaire, de l'éolien ou de l'habitat social) sont d'autant plus compréhensibles que les populations récentes ne se sentent absolument pas concernées par de telles évolutions, elles ne répondent ni à leurs besoins ni à ce qu'elles considèrent comme leur intérêt et ne prendront pas en compte les populations qui en bénéficieront puisqu'elles n'ont pas de lien social avec celles-ci.

Ces mécanismes sont accentués si la population arrivante est d'origine extérieure à l'arrondissement : «je travaille, je fais mes courses et je vais au cinéma à Valenciennes, l'effondrement de la Sambre-Avesnois m'importe peu».

La population d'origine exogène peut même en venir à remettre en cause les activités ancestrales du village. Les inconvénients liés aux activités agricoles (impacts sur la circulation, activités se déroulant le week end, le soir ou tôt le matin ...) constituent des désagréments naturels pour nombre de villageois, mais pas pour des rurbains.

Eric Charmes, dans le cadre de « L'artificialisation est-elle vraiment un problème quantitatif » paru au sein de la revue Etudes foncières n°182 mars-avril 2013, met l'accent sur les freins aux activités agricoles générés par la para-urbanisation.

Il met en avant des travaux menés autour d'André Torres à l'INRA montrant que l'urbanisation est la principale source de gêne pour l'agriculture.

Il effectue le lien entre ces travaux et le corolaire quasi systématique de la para-urbanisation à savoir l'émiettement : «L'émiettement démultiplie les surfaces de contact entre l'agriculture et les territoires urbanisés. Par exemple, si l'urbanisation se concentre dans un cercle de 10 km de rayon ou dans des cercles de 1 km de rayon, le périmètre de contact est multiplié par 10.»

Il donne un caractère concret aux conflits d'usage entre monde agricole et activités urbaines : «Des tensions émergent fréquemment autour de l'usage des infrastructures routières par les engins agricoles. Les péri-urbains tendent par ailleurs à vouloir restreindre les constructions à vocation agricole, ce qui peut faire obstacle à l'évolution des exploitations.»

2.3 CONSÉQUENCES PAYSAGÈRES

Au sein d'un arrondissement bénéficiant initialement d'incontestables atouts paysagers, les exemples d'aménagements pernicioeux sont légions.

La construction péri-urbaine et l'expansion para-urbaine, telles qu'elles ont été le plus souvent mises en œuvre, ont un **impact dévastateur sur le bocage**.

Celui-ci n'a pas seulement disparu du fait de logiques agricoles défavorables, en nombre d'endroits c'est à l'habitat linéaire qu'il a du laisser place.

Le processus est d'autant plus redoutable que les arrachages de haies du fait de la construction de logements apparaissent moins pénalisants que ceux liés à l'agriculture. Dans le second cas se sont d'un seul coup de vastes linéaires qui disparaissent, transformant de manière rapide l'image d'une zone. Dans le premier cas, même si le résultat se révèle avec le temps tout aussi impressionnant, le fait que la disparition du bocage s'étale dans le temps facilite son acceptation.

L'habitat linéaire a également pour conséquence de **masquer** très rapidement des **points de vue remarquables**.

Lorsque quelques habitations sont construites le long d'une route qui permettait de contempler une splendide vallée, la privatisation de l'espace physique s'accompagne en quelque sorte de la privatisation de l'espace visuel.



Il faut également déplorer la multiplication de constructions qui, non seulement sont **fort éloignées de l'identité architecturale du secteur**, mais sont en plus d'une qualité des plus limitées.

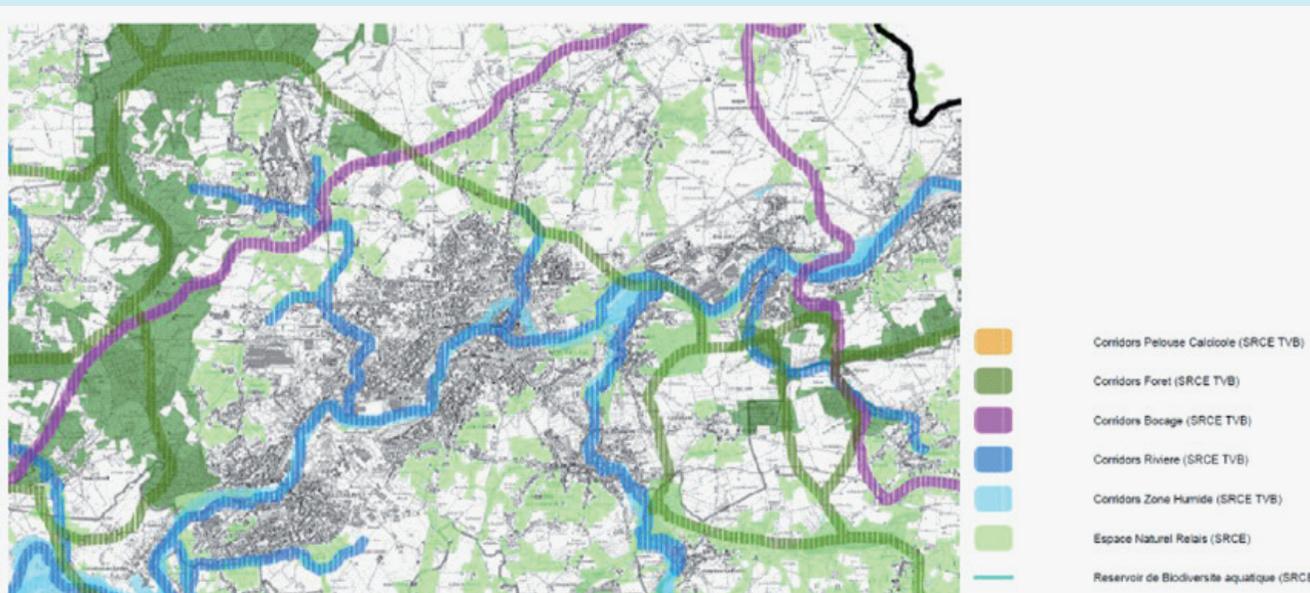
Par ailleurs, souvent, les opérations d'aménagement apparaissent également déconnectées de leur environnement. N'ayant **pas** bénéficiées de **réflexions sérieuses d'intégration urbaine** elles semblent tombées du ciel.

Au bout du compte, on relève une multitude d'initiatives qui, individuellement, sont considérées comme anodines («ce ne sont pas ces trois logements là ou ces quatre là qui vont changer l'image du territoire») mais qui, juxtaposées les unes aux autres, font perdre au territoire son identité et ses espaces attrayants.

2.4 CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES

Les liens entre l'étalement urbain et la perte de terres agricoles ont été abondamment commentés, par contre, la contribution de l'expansion péri-urbaine ou para-urbaine au déclin de la biodiversité est moins souvent évoquée. Outre le fait que le lien de cause à effet n'apparaît pas visuellement, il ne s'agit pas du déterminant premier de l'effondrement de la biodiversité. Néanmoins ce problème ne peut être ignoré. L'émiettement de l'habitat crée des ruptures au sein des espaces naturels, s'opposant à la pérennité d'espèces qui évoluent sur de grands périmètres. Il convient également de souligner l'impact de la disparition du bocage, support d'une grande richesse faunistique.

Quand elles ne viennent pas au contact direct de zones naturelles identifiées au Schéma Régional de Cohérence Ecologique Trame Verte et Bleue Nord-Pas-de-Calais (SRCE TVB NPdC), les zones d'extension urbaine, à force d'étalement en dehors des limites construites de la ville, peuvent compromettre la bonne restauration de continuités écologiques. Ces dernières visent à connecter des espaces naturels discontinus comme l'illustre la carte ci-jointe sur l'aire Maubeugeoise (extrait du rapport de présentation de l'arrêt de projet du PLU de Maubeuge - Mars 2016).

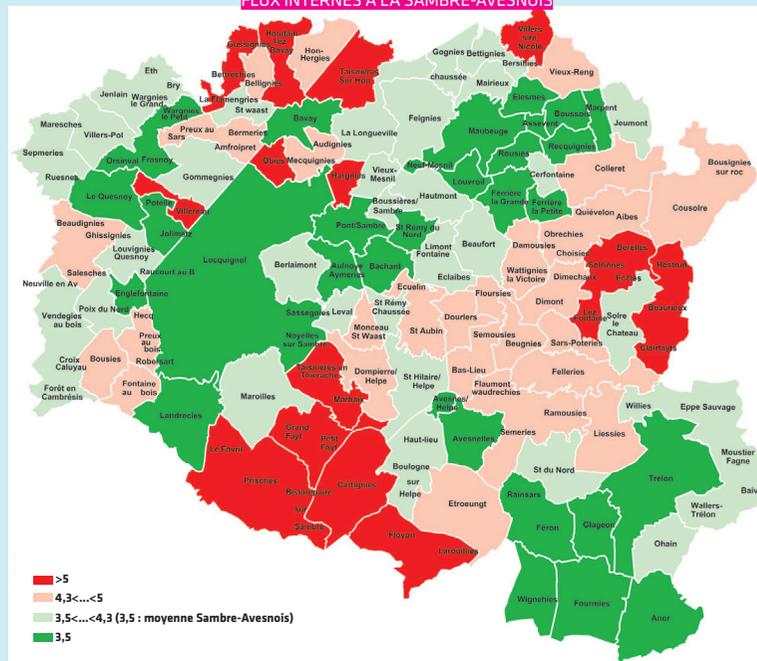


Corridors écologiques et aménagements urbains ne sont pas pour autant strictement incompatibles. Leur traitement conjoint oblige cependant à produire des études nombreuses et multiples que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des PLU tentent d'imposer aux futurs promoteurs et constructeurs, avec pour ces derniers des conséquences financières et économiques.

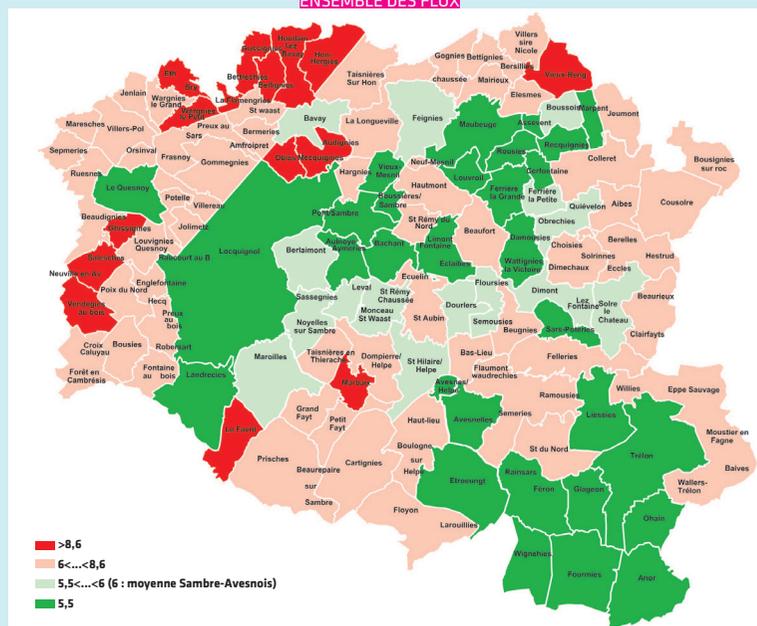
IMPACT DES MIGRATIONS ALTERNANTES
NOMBRE DE KM PARCOURUS/NOMBRE D'ACTIFS AYANT UN EMPLOI

Source : I.N.S.E.E et Mappy

FLUX INTERNES À LA SAMBRE-AVESNOIS



ENSEMBLE DES FLUX



L'accroissement des distances domicile-travail, domicile-lieux de scolarité, domicile-commerces et domicile-lieux de loisirs, allié au recours quasi-systématique à la voiture, génère un accroissement des émissions de GES et de la pollution atmosphérique.

L'ADUS a évalué les rejets de CO2 générés par l'ensemble des actifs de Sambre-Avesnois disposant d'un travail se déplaçant en voiture. Deux ratios ont été calculés :

- relatif à l'ensemble des actifs de Sambre-Avesnois occupant un emploi
 - portant uniquement sur les actifs travaillant en Sambre-Avesnois
- Les communes de plus de 3 000 habitants se révèlent fortement représentées parmi les communes présentant les plus faibles ratios.

Si on se limite aux flux internes à l'arrondissement, on peut même remarquer qu'aucune d'entre elle ne présente un ratio élevé.

Hormis quelques exceptions, les petites communes proches des centres urbains (que ce soit pour Aulnoye, le pôle central de la Sambre, Jeumont ou Fourmies), présentent des ratios relativement faibles ou faibles.

Les bourgs ruraux affichent également des ratios relativement faibles.

Si on se limite aux flux internes, les localités présentant des ratios élevés ou relativement élevés sont concentrées dans l'Avesnois, le Solrésis et le Bavaisis.

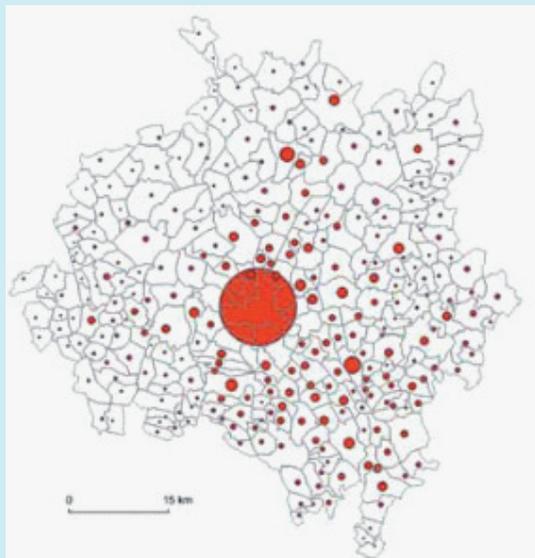
En prenant en compte l'ensemble des flux s'ajoutent les villages du Quercitain.

Eric Charmes a également illustré ce sujet au travers du texte paru au sein de la revue Etudes foncières intitulé « L'artificialisation est-elle vraiment un problème quantitatif ».

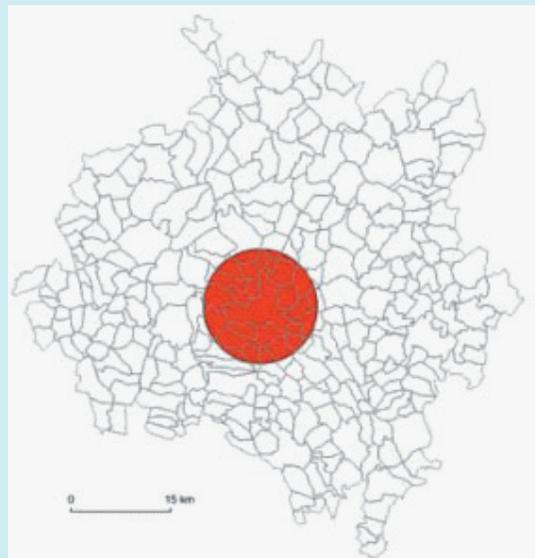
Il a calculé l'impact financier des déplacements domicile-travail pour l'aire urbaine de Dijon en imaginant deux modes d'occupation de l'espace :

- 1er cas : les surfaces urbanisées des 15 communes constituant le pôle urbain sont regroupées en une seule masse tandis que les surfaces urbanisées des communes para-urbaines sont laissées dispersées
 - 2ème cas : les surfaces urbanisées des communes para-urbaines sont agglomérées à celles des communes urbaines
- La surface urbanisée totale est identique dans les deux cas.

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES SURFACES ARTIFICIALISÉES
(ENVIRON 240 KM²) DANS L'AIRE DE DIJON



REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES SURFACES ARTIFICIALISÉES
RASSEMBLÉES EN UN SEUL POLE



Figures extraites du document d'Eric Charmes

«L'artificialisation est-elle vraiment un problème quantitatif»

Il a calculé une distance moyenne à l'emploi par habitant. Bien que ce calcul intègre l'hypothèse d'une proportion élevée d'actifs para-urbains travaillant dans ce secteur (30%), il a été estimé que la distance moyenne domicile-travail était de 20.1 km dans la formule territoire émietté et de 10 km dans la simulation territoire aggloméré.

Conséquence pour un couple bi-actif : 40 km par jour en plus, soit, pour 204 jours de travail, 8 160 km ce qui donne 2 448 euros par an en retenant un coût de 30 centimes au kilomètre.

Eric Charmes fait remarquer que le 11 septembre 2011 l'Union des maisons françaises publiait un communiqué de presse signalant que le tiers des acquéreurs ou constructeurs de maisons individuelles neuves, disposaient d'un revenu mensuel inférieur à 2 400 euros.

Toujours selon Eric Charmes, ce coût supplémentaire de déplacement équivaut, pour ce type de ménage à leur budget vestimentaire annuel ou au montant consacré à l'ensemble loisirs et culture.

2.6 CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

La Sambre-Avesnois reste un territoire agricole. Le fait agricole est d'autant plus prégnant qu'ici, même les villes sont concernées par cette activité (alors qu'au sein des agglomérations radioconcentriques il faut s'éloigner du cœur de l'agglomération pour apercevoir progressivement les espaces agricoles).

La consommation d'espaces agricoles prive les agriculteurs de leur outil de travail principal. Elle réduit également le potentiel de développement des circuits alimentaires courts.

Malgré la réduction de la population, le rythme de disparition des terres agricoles est plus rapide en Sambre-Avesnois qu'en moyenne en France.

ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE EN HA
BASE 100 EN 1988



3. L'artificialisation en Sambre-Avesnois 1998-2009

3.1 UNE ANALYSE PAR TYPES DE COMMUNES

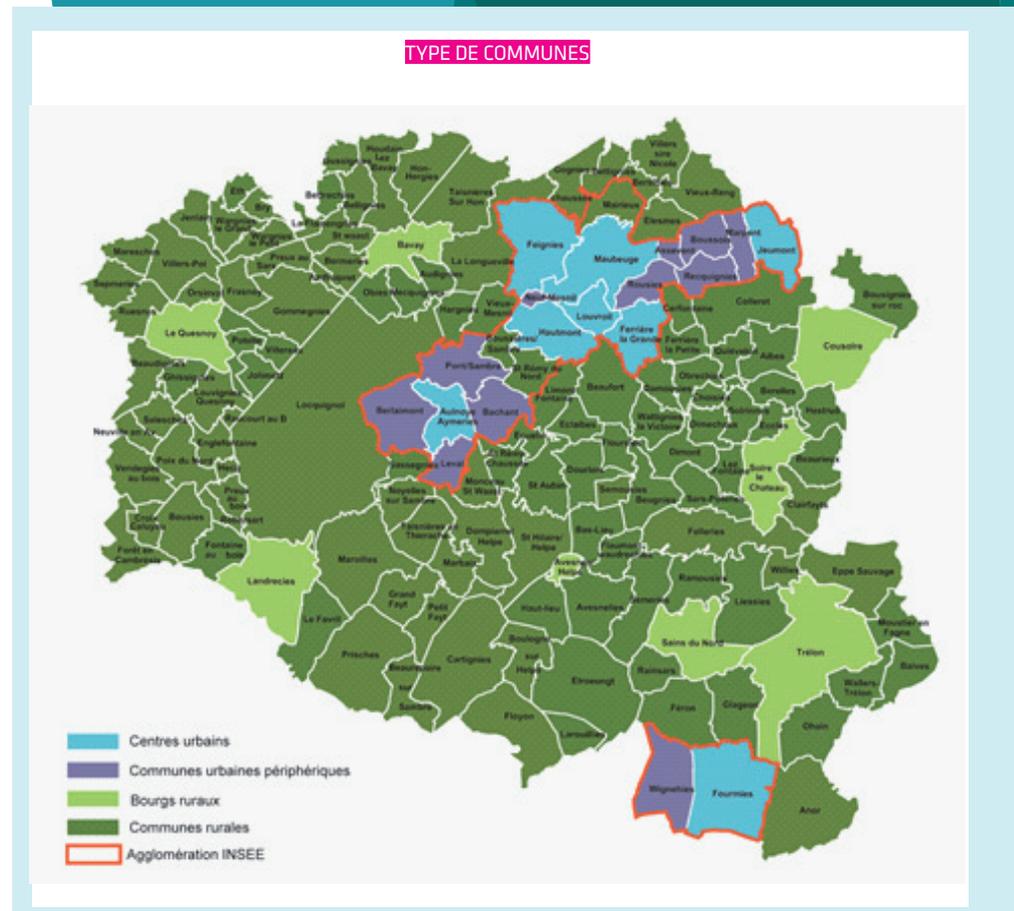
Les classifications INSEE (unité urbaine, aire urbaine, communes rurales) ne sont pas adaptées aux réflexions portant sur le foncier, l'étalement urbain ou l'aménagement urbain.

On peut relever des villages au sein d'unités urbaines et parfois même des unités urbaines constituées exclusivement de villages.

Sont regroupées au sein de l'espace rural des communes de natures différentes.

Les 151 communes de l'arrondissement ont donc été réparties en quatre catégories :

- les centres urbains : les trois cœurs de l'agglomération sambrienne et Fourmies, il s'agit des communes les plus peuplées (elles comptent toutes plus de 5 000 habitants)
- les communes urbaines périphériques : les communes proches des centres urbains (le plus souvent limitrophes), présentant des caractéristiques, en termes d'aménagement urbain et d'habitat, proches des centres urbains, il s'agit de communes membres des agglomérations INSEE
- les bourgs ruraux : les communes autour desquelles se structure la vie rurale, de part la présence de services publics, privés et de commerces, elles comptent au minimum 1 800 habitants
- les communes rurales



3.2 L'ARTIFICIALISATION DURANT LA 1ÈRE DÉCENNIE DU 21ÈME SIÈCLE : LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES

De 1999 à 2008, à l'échelle de l'arrondissement **1 300 ha ont été artificialisés**, soit **un accroissement de la surface totale d'espaces artificialisés de 7.8%**.

Le rythme d'artificialisation s'est légèrement accru lors des dernières années.

SAMBRE-AVESNOIS RYTHME D'ARTIFICIALISATION EN HA ARTIFICIALISÉS PAR AN

1998-2003	113
2004-2019	118

Malgré la diminution du nombre d'habitants, sur l'ensemble de la période, **l'artificialisation résulte majoritairement de la construction de logements**.

SAMBRE-AVESNOIS RÉPARTITION DE L'ARTIFICIALISATION SUIVANT LA DESTINATION 1998-2009

	En nb	En %
Habitat et équipements liés	765	55
Réseaux et infrastructures de transport	104	7
Activités économiques	521	37
Total	1 390	100

A noter le volume conséquent d'artificialisation induit par l'extension des carrières. Il s'agit de la première source d'artificialisation dans le domaine économique.

SAMBRE-AVESNOIS RÉPARTITION DE L'ARTIFICIALISATION SUIVANT LA DESTINATION 1998-2009 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

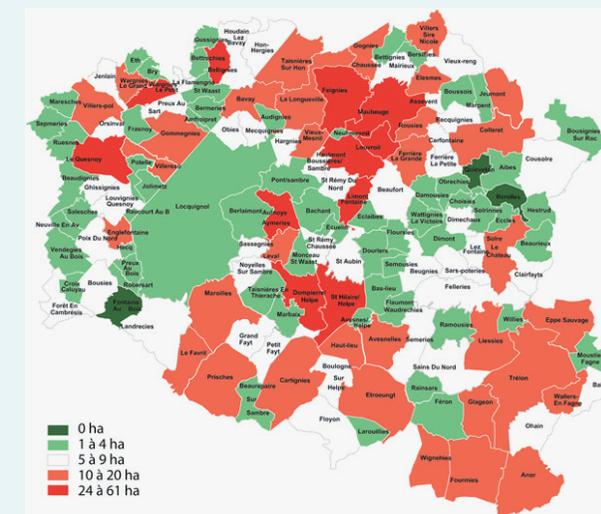
	En nb	En %
Industrie	33	2
Artisanat	32	2
Commerce	43	3
Agriculture	124	9
Carrières	153	11
Décharges - dépôts - stockage	101	7
Chantiers	35	3

L'artificialisation a concerné la quasi totalité des communes : de 1998 à 2009, seulement 3 communes n'ont pas alimenté ce phénomène (Quiévelon, Bérelles et Fontaine-au-Bois).

11 communes affichent sur la période une artificialisation supérieure à 24 ha. Plusieurs villages apparaissant à cette rubrique comportent des carrières.

RÉPARTITION DES COMMUNES DE SAMBRE-AVESNOIS EN FONCTION DE L'ARTIFICIALISATION NOMBRE D'HECTARES ARTIFICIALISÉS 1998 À 2009

Source : Photo-interprétation de photos aériennes



Les communes rurales regroupent une part importante de l'artificialisation, dans l'absolu (plus des 2/3 du total) et au regard de leur poids démographique (elles ne regroupent que le 1/3 de la population).

SAMBRE-AVESNOIS
ARTIFICIALISATION SUIVANT LES TYPES DE COMMUNES

	Artificialisation 1998 à 2009		Pop. 2009
	En nb d'ha	En %	En %
Communes rurales	885	69	32
Bourgs ruraux	83	6	12
Communes urbaines périph.	93	7	15
Centres urbains	230	18	42
Sambre-Avesnois	1291	100	100

3.3 L'ÉTALEMENT URBAIN

A ce stade de l'analyse, le niveau relativement élevé d'artificialisation présenté précédemment pourrait être justifié par le fait que certains territoires voient leur population augmenter du fait des flux migratoires internes à l'arrondissement (en particulier de la Sambre vers les autres secteurs) et du Valenciennois vers le Quercitain. D'où l'intérêt de raisonner en terme d'étalement urbain.

On parle **d'étalement urbain** lorsque le taux d'artificialisation est supérieur à la croissance démographique.

On constate alors que ce phénomène **a concerné la majorité des communes** : 115 sur 151 soit les $\frac{3}{4}$ (76%). A noter en particulier que pas loin de la moitié des communes (43%) ont artificialisé malgré une réduction du nombre d'habitants.

RÉPARTITION DES COMMUNES DE SAMBRE-AVESNOIS VIS-À-VIS DU CRITÈRE ÉTALEMENT URBAIN
1999-2008

Etalement urbain	Pas d'étalement urbain
49 communes affichent un taux d'artificialisation supérieur au taux de croissance et économique	3 communes n'ont pas artificialisés
66 communes juxtaposent réduction du nombre d'habitants et artificialisation	33 communes affichent un taux d'artificialisation inférieur au taux de croissance démographique

Nous avons vu précédemment que l'artificialisation résulte d'abord de la construction de logements. Or la Sambre-Avesnois présente, au regard de l'accroissement du nombre de ménages, une augmentation de l'artificialisation liée à l'habitat supérieure à celle qui peut être constatée dans tous le reste du Nord-Pas-de-Calais. Autrement dit, **il est logique que l'artificialisation se révèle conséquente en Sambre-Avesnois, dans la mesure où sa première source, l'habitat, s'effectue de manière « plus extensive » que par ailleurs.**

CONTRIBUTION DES TERRITOIRES À L'EXTENSION DE L'HABITAT ET À L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE MÉNAGES DANS LA RÉGION ENTRE 2009 ET 2022

Territoires	Extension annuelle moyenne de l'habitat (hectares)	Part dans l'extension régionale de l'habitat (A)	Part dans l'accroissement des ménages (B)	Rapport des parts (A / B)
Scot de Lille Métropole	84	16	33	0,5
Scot de la Région Flandre Dunkerque	21	4	6	0,7
Scot de la Région d'Arras	14	3	4	0,7
Scot de Lens-Liévin Hénin-Carvin	26	5	6	0,8
Scot du Grand Douaisis	26	5	6	0,9
Scot du Valenciennois	36	7	7	1
Scot de la Flandre Intérieure	30	6	4	1,3
Scot du Cambrésis	22	4	3	1,3
Scot de la Région de Saint-Omer	28	5	4	1,3
Scot du Boulonnais et Scot de la Terre des Deux Caps	28	5	4	1,4
Scot du Calaisis	38	7	5	1,6
Scot de l'Artois	51	10	6	1,6
Scot du Montreuillois	26	5	3	1,6
Scot de Marquion Osartis et Scot du Pays d'Artois	28	5	3	1,8
Scot du Ternois et Pays des Sept Vallées	21	4	2	2,4
Scot de Sambre-Avesnois	45	9	4	2,4

Mode de lecture :

Entre 2009 et 2020, le Scot de l'Avesnois aurait tendance à contribuer à hauteur de 9% de l'extension totale de l'habitat pour 4% des nouveaux ménages de la région.

La contribution à l'extension de l'habitat serait alors 2,4 fois plus importante que la contribution à l'accroissement du nombre de ménages.

Ce territoire serait donc en proportion un des plus consommateurs d'espace au regard de l'évolution des ménages (rapport supérieur à 1 et parmi les plus élevés).

Inversement, c'est le SCOT de Lille qui serait en proportion le moins consommateur, avec le rapport le plus faible (0,5).

Source : SIGALE, fichiers d'occupation des sols, Recensement de la population 2009, Omphale 2010, estimations de surfaces projetées(Insee).

Extrait de la revue de l'INSEE Profil n°130 mai 2013

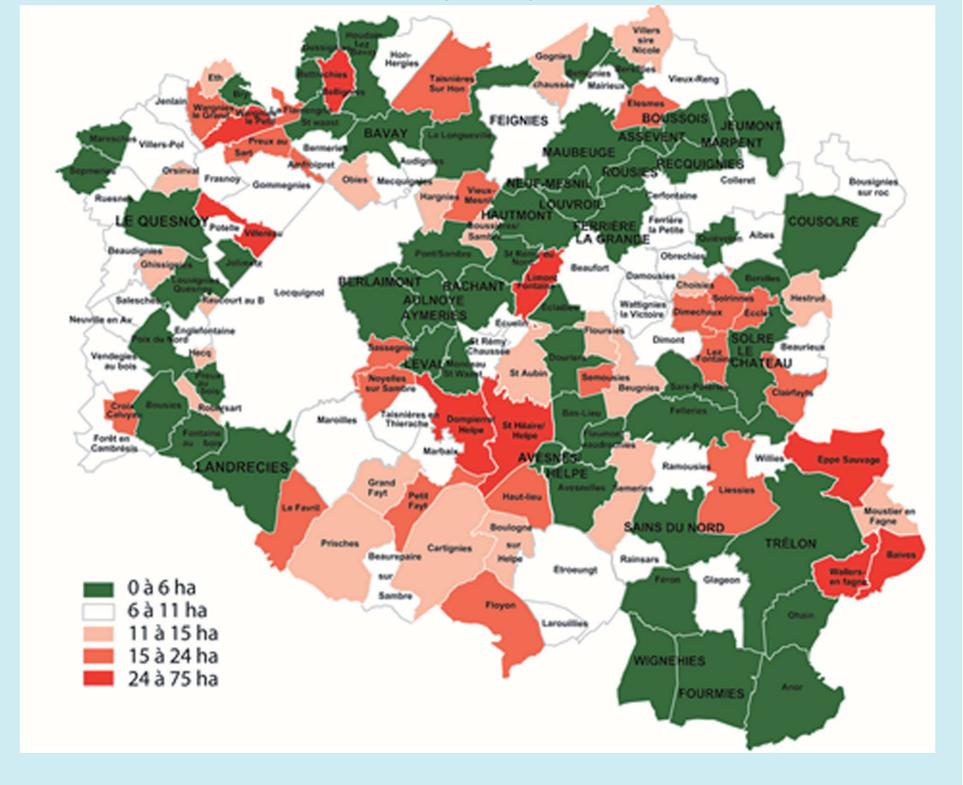
3.4 L'ARTIFICIALISATION A CONCERNÉ LES COMMUNES ET LE TYPE DE COMMUNES CARACTÉRISÉES PAR UNE FAIBLE DENSITÉ

Les communes qui présentent sur la période 1998-2009 des taux d'artificialisation élevés par rapport au nombre d'habitants sont exclusivement les communes rurales et, surtout, celles-ci apparaissent peu parmi les communes présentant un taux réduit.

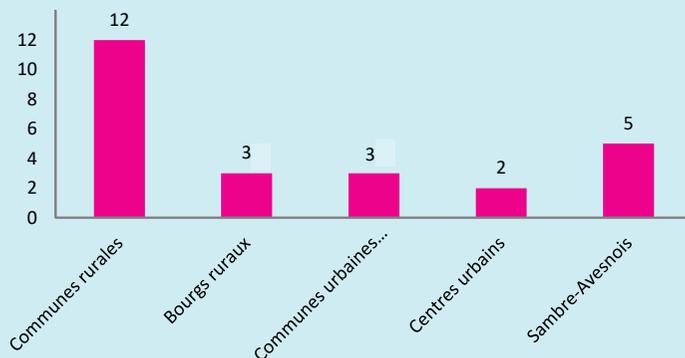
L'examen de l'artificialisation en fonction du nombre d'habitants par types de communes confirme la carte : **le taux d'artificialisation par rapport au nombre d'habitants est beaucoup plus élevé pour les communes rurales que pour les autres types de communes.**

RÉPARTITION DES COMMUNES DE SAMBRE-AVESNOIS EN FONCTION DE L'ARTIFICIALISATION/NOMBRE D'HABITANTS ARTIFICIALISATION 1998 À 2009/POPULATION 1999*1000

Source : Photo-interprétation de photos aériennes

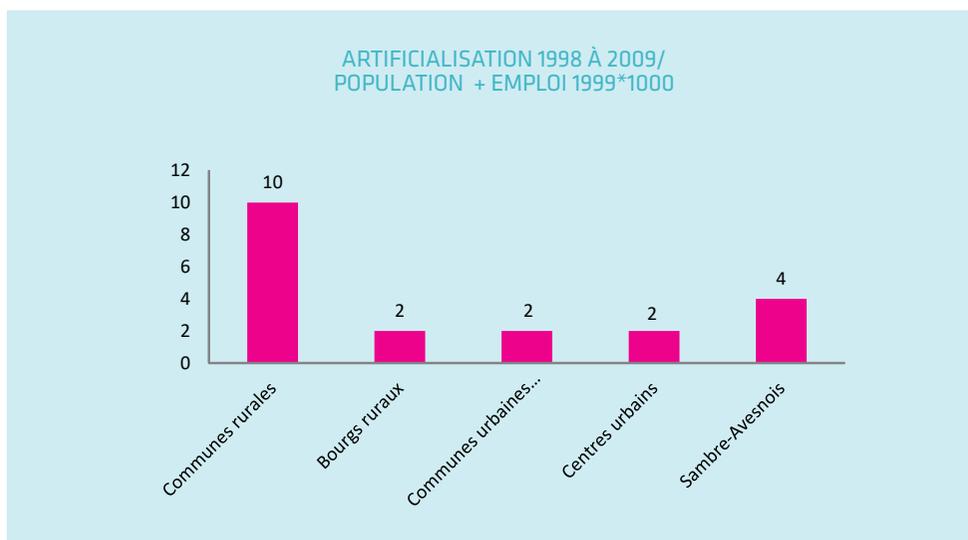


ARTIFICIALISATION 1998 À 2009/POPULATION 1999*1000



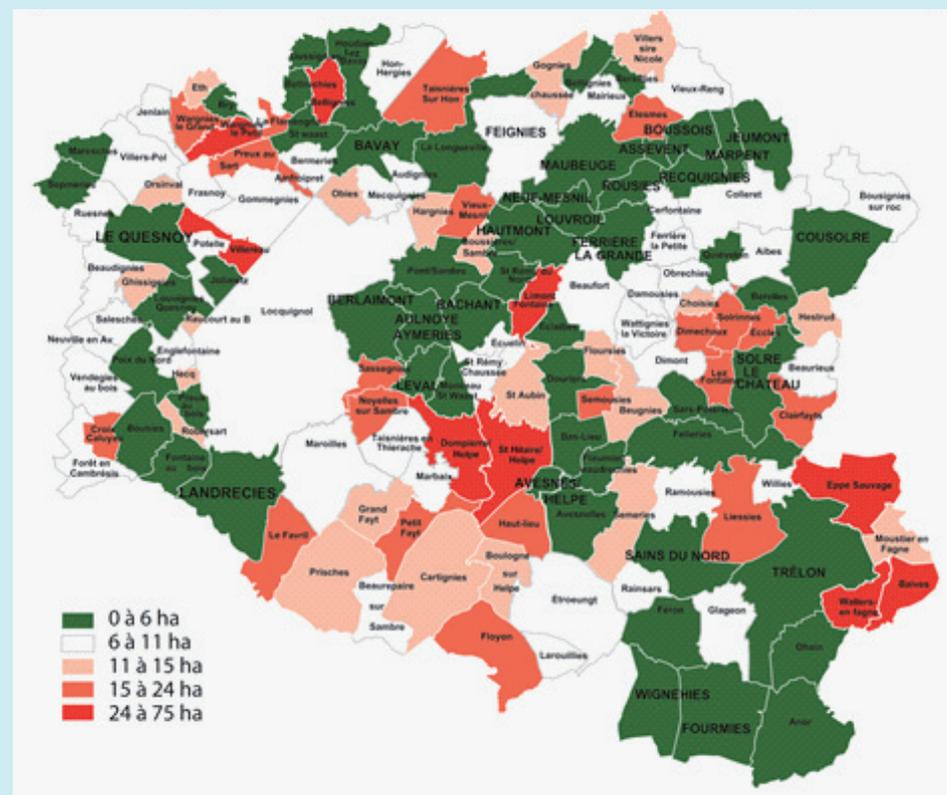
La densité peut également s'apprécier en fonction de la densité humaine. Il s'agit d'ajouter au nombre d'habitants le nombre d'emplois. Les résultats sont les mêmes : les communes qui présentent des taux d'artificialisation élevés par rapport à la densité humaine sont exclusivement les communes rurales, et celles-ci apparaissent peu parmi les communes présentant un taux réduit.

Le calcul du même ratio par types de communes nous montre que **le taux d'artificialisation par rapport à la densité humaine est cinq fois plus élevé pour les communes rurales que pour les autres types de communes.**



RÉPARTITION DES COMMUNES DE SAMBRE-AVESNOIS EN FONCTION DE L'ARTIFICIALISATION/NOMBRE D'HABITANTS ET D'EMPLOIS ARTIFICIALISATION 1998 À 2009/POPULATION + EMPLOI 1999*1000

Source : Photo-interprétation de photos aériennes



C'est donc là où la densité est faible que l'artificialisation est prégnante, renforçant le risque de faible densité, avec les effets négatifs que cela implique en matière environnemental, paysagère, économique, de transport et de manière générale, de fourniture de services.

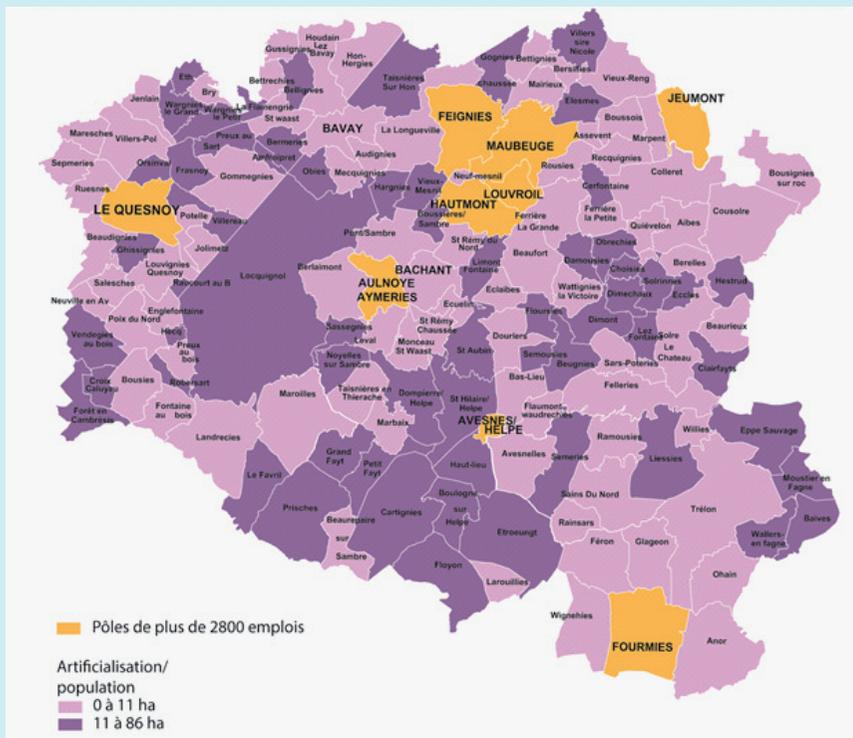
3.5 L'ARTIFICIALISATION A FORTEMENT CONCERNÉ DES COMMUNES ÉLOIGNÉES DES PÔLES D'EMPLOI

Outre le fait que **l'artificialisation** est d'abord le fait des secteurs ruraux, à faible densité, on peut également constater qu'elle concerne plutôt les localités éloignées des pôles d'emplois, **nourrissant** par conséquent **l'accroissement des distances domicile-travail**.

RÉPARTITION DES COMMUNES DE SAMBRE-AVESNOIS EN FONCTION DE L'ARTIFICIALISATION/NOMBRE D'HABITANTS ARTIFICIALISATION 1998 À 2009/POPULATION 1999*1000 ET LES POLES EMPLOI

COMMUNES ACCUEILLANT PLUS DE 2800 EMPLOIS

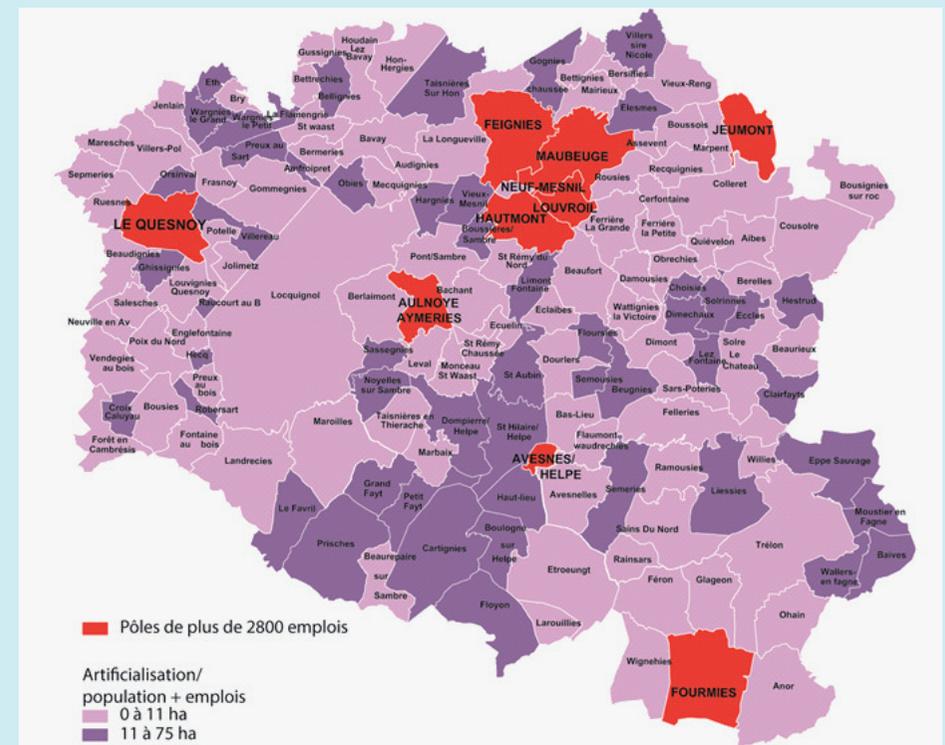
Source : Photo-interprétation de photos aériennes, I.N.S.E.E



RÉPARTITION DES COMMUNES DE SAMBRE-AVESNOIS EN FONCTION DE L'ARTIFICIALISATION/NOMBRE D'HABITANTS ET D'EMPLOIS ARTIFICIALISATION 1998 À 2009/POPULATION + EMPLOI 1999*1000 ET LES POLES EMPLOI

COMMUNES ACCUEILLANT PLUS DE 2800 EMPLOIS

Source : Photo-interprétation de photos aériennes, I.N.S.E.E



3.6 L'ÉMIETTEMENT PERÇU AU TRAVERS DU COEFFICIENT DE DISPERSION

Plus que l'artificialisation, c'est l'émiettement de la construction qui est source d'inconvénients.

Or, la Sambre-Avesnois apparait fortement concernée par ce phénomène.

Le travail mené par le Cete, la DREAL et les deux DDTM du Nord-Pas-de-Calais, intitulé Fiche « Mitage des espaces agricoles » permet d'approcher quantitativement le problème de l'émiettement.

Les services de l'Etat ont en effet examiné l'artificialisation dans le Nord-Pas-de-Calais au travers du concept de dispersion.

Plus précisément ils ont calculé des coefficients de dispersion. Il s'agit du rapport, sur un même territoire, de la somme des surfaces artificialisées de moins de 3 ha sur la somme des surfaces artificialisées de plus de 3 ha.

Si le coefficient de dispersion est élevé, alors l'artificialisation sur le territoire est dispersée.

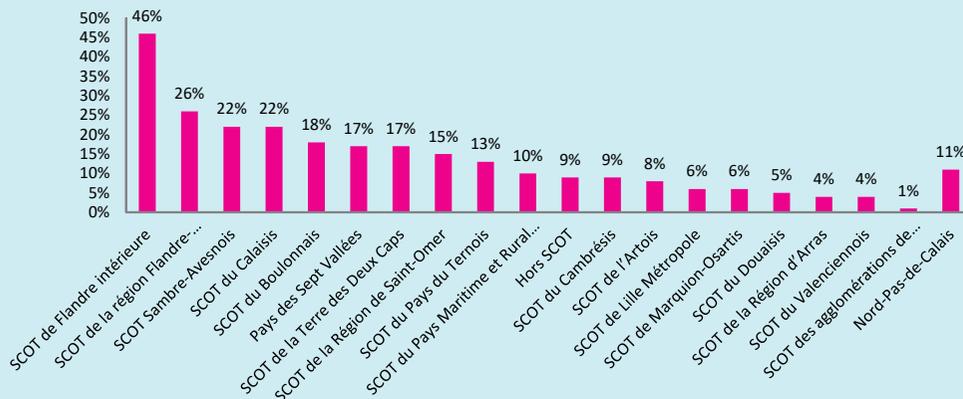
Si le coefficient de dispersion est faible, l'artificialisation sur le territoire est davantage agglomérée, c'est-à-dire constituée majoritairement par de grands tissus urbains continus.

Un taux de 10 % signifie que les surfaces artificialisées continues de plus de 3 ha sont dix fois moins importantes que les surfaces de moins de trois hectares.

La Sambre-Avesnois et le Calaisis apparaissent en 3ème position au classement des territoires du Nord-Pas-de-Calais suivant le coefficient de dispersion des surfaces artificialisées, avec un taux deux fois plus élevé que celui relevé à l'échelle régionale. Pourtant, le poids de l'artificialisation liée à l'extension des carrières, et donc effectuée en continue, atténue l'ampleur du bilan en termes d'émiettement.

Premier élément d'explication : à la fin du 20ème siècle, l'arrondissement présentait déjà un coefficient de dispersion nettement supérieur à la moyenne régionale.

COEFFICIENT DE DISPERSION DES SURFACES ARTIFICIALISÉES 2009



Sources : Conseil Régional SIGALE 2009

COEFFICIENT DE DISPERSION DES SURFACES ARTIFICIALISÉES 1998



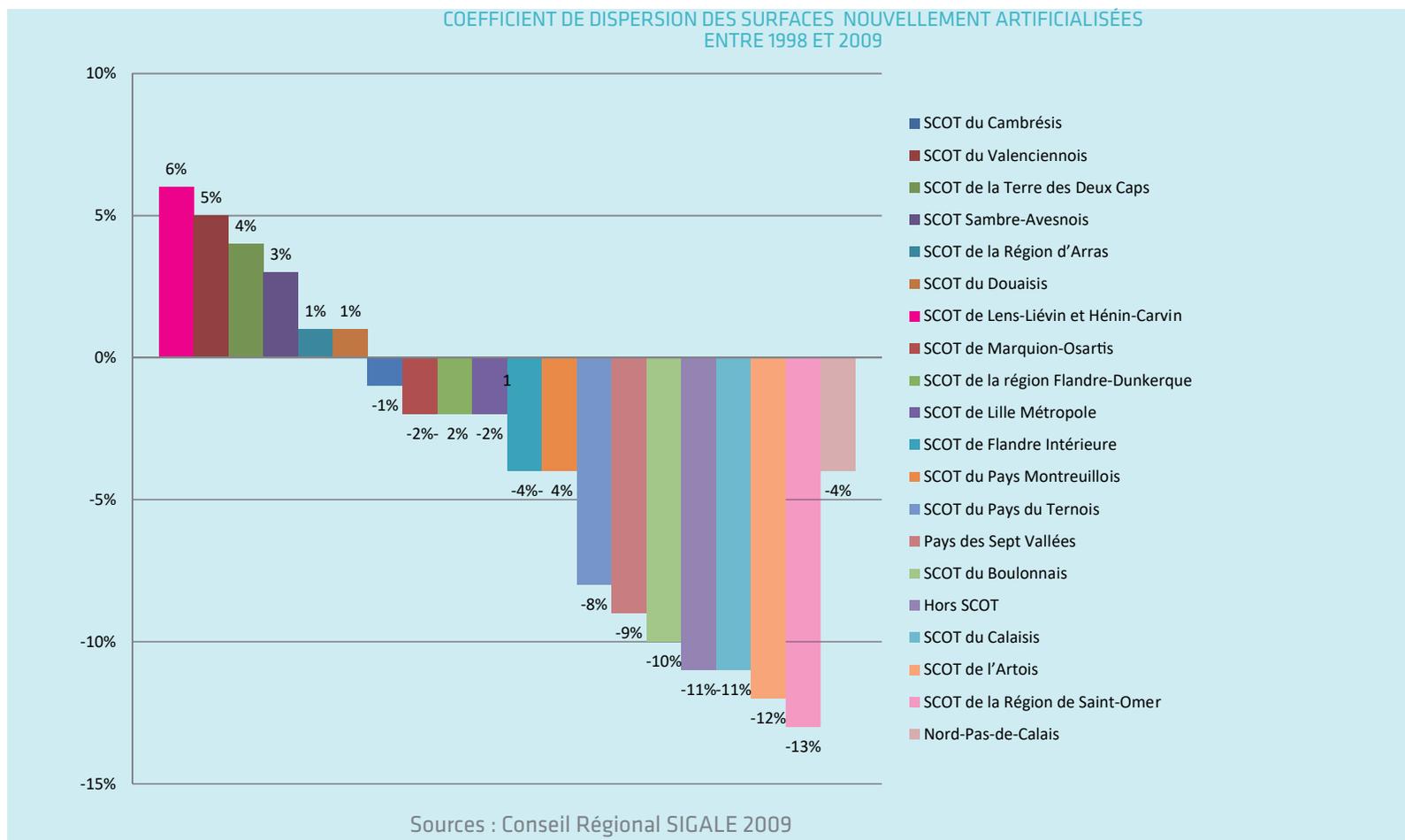
Sources : Conseil Régional SIGALE 2009

Deuxième élément : les évolutions enregistrées durant les années 2000.

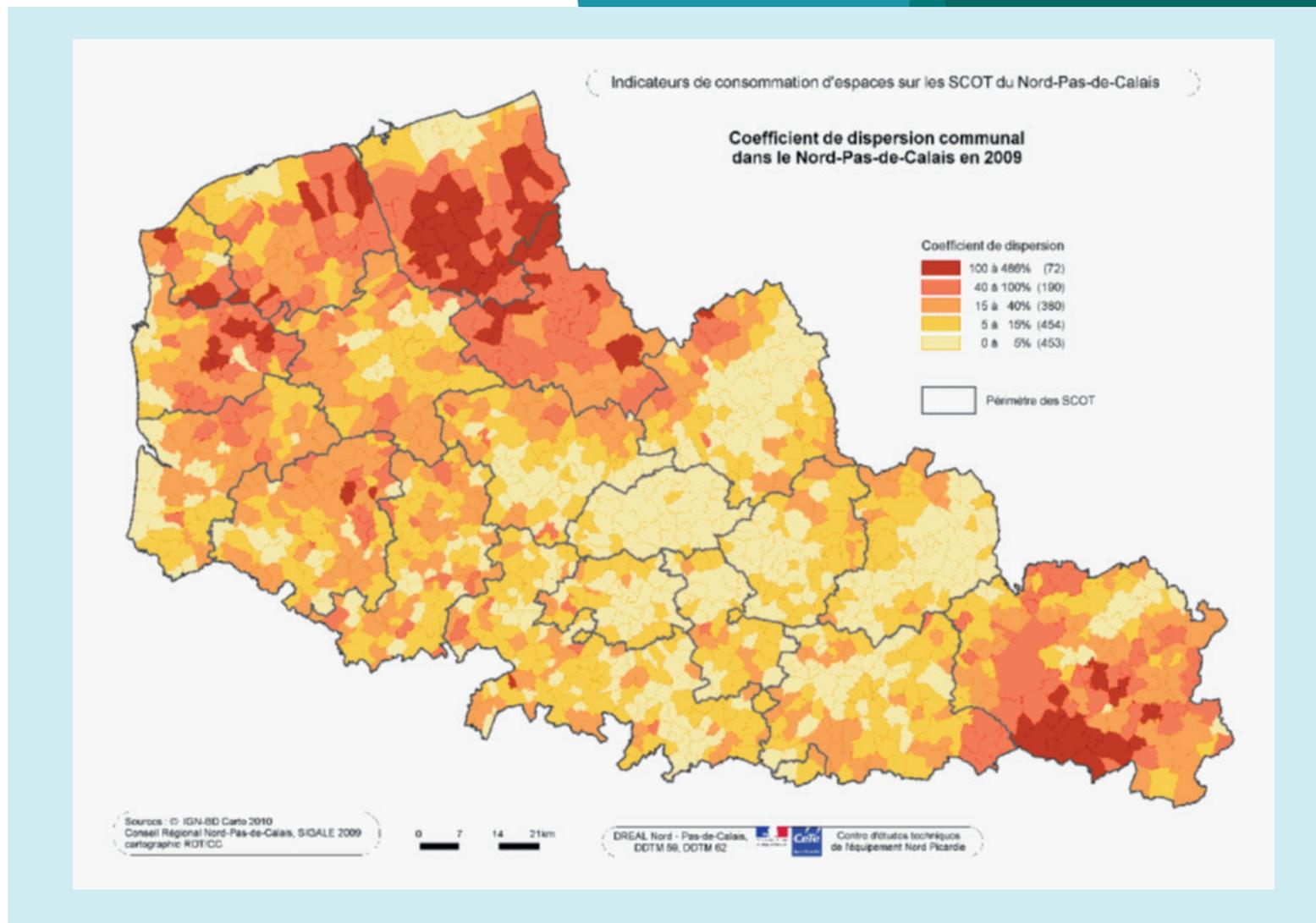
Les services de l'Etat les ont examinées au travers du coefficient de dispersion des surfaces nouvellement artificialisées, à savoir le rapport entre l'évolution (en ha) des surfaces de moins de 3 ha et l'évolution (en ha) des surfaces de plus de 3 ha.

Entre 1998 et 2009, alors qu'à l'échelle régionale le coefficient de dispersion des espaces nouvellement artificialisés était négatif, en Sambre-Avesnois il était positif, indiquant une tendance au renforcement de l'émiettement.

Seuls trois territoires présentaient un coefficient supérieur à celui constaté en Sambre-Avesnois.



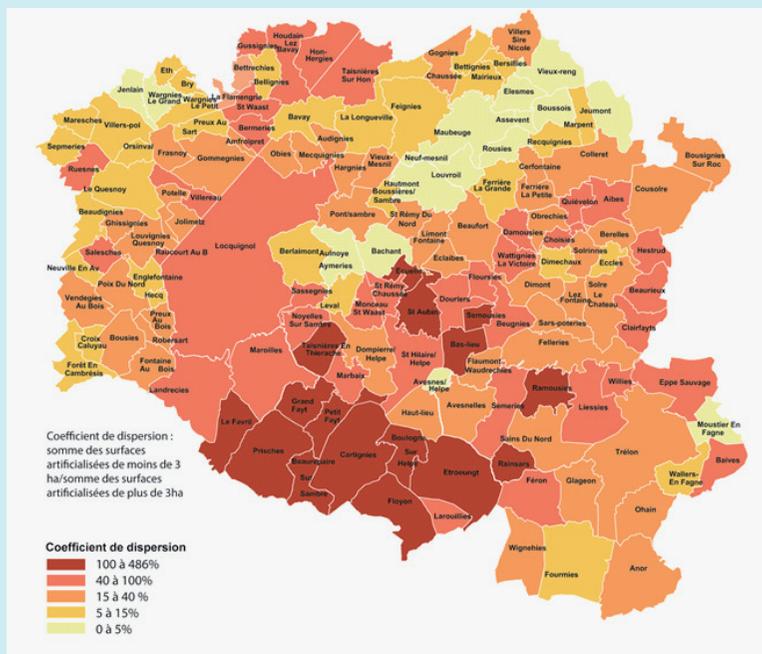
Ce sont les communes rurales qui présentent les coefficients de dispersion les plus élevés.



Mais on peut noter des disparités très fortes au sein de ces communes.
La Sambre-Avesnois l'illustre bien.

COEFFICIENT DE DISPERSION 2009

Source : IGN, BD Carto 2010, Conseil Régional Nord-pas-de-Calais, Sigale 2009



Les calculs du Cete montrent que huit localités de Sambre-Avesnois figurent parmi les vingt communes de Nord-Pas-de-Calais présentant les coefficients de dispersion les plus élevés.

LES 20 COMMUNES DU NORD-PAS-DE-CALAIS PRÉSENTANT LES COEFFICIENTS DE DISPERSION LES PLUS ÉLEVÉS 2009 EN %

1	Zermezeele	485%
2	Saint-Aubin	483%
3	Weest-Cappel	409%
4	Henneveux	398%
5	Beaurepaire-sur-Sambre	392%
6	Petit-Fayt	349%
7	Prisches	318%
8	Staple	297%
9	Boulogne-sur-Helpe	314%
10	Semousies	285%
11	Brunembert	280%
12	Pitgam	261%
13	Oudezeele	260%
14	Cartignies	253%
15	Eringhem	245%
16	Wemaers-Cappel	243%
17	Bambecque	225%
18	Floyon	225%
19	Rubouck	218%
20	Planques	211%

Source : Conseil Régional SIGALE 2009

RÉPARTITION DES COMMUNES DE SAMBRE-AVESNOIS EN FONCTION DE L'ARTIFICIALISATION

NOMBRES D'HECTARES ARTIFICIALISÉS 1998 À 2009

Dompierre-sur-Helpe	61	Rousies	13	Felleries	7	Sassegnies	5	Bousignies-sur-Roc	3	Gussignies	2
Feignies	59	Leval	13	Sémeries	7	Houdain-lez-Bavay	5	Potelle	3	Berlaimont	2
Saint-Hilaire-sur-H.	54	Solre-le-Château	13	Ferrière-la-Petite	7	Sars-Poteries	5	Dourlers	3	Bettignies	1
Louvroil	38	Trélon	12	Mairieux	7	Cousolre	5	Larouillies	3	Beaurieux	1
Maubeuge	35	Gognies-Chaussée	12	Sains-du-Nord	7	Saint-Remy-du-Nord	5	Bachant	3	Éclaibes	1
Aulnoye-Aymeries	32	Maroilles	11	Ohain	7	Boulogne-sur-Helpe	5	Maresches	3	Willies	1
Limont-Fontaine	29	Villers-Sire-Nicole	11	Beugnies	6	Beaudignies	4	Neuville-en-Avesnois	3	Bersillies	1
Bellignies	29	Liessies	11	Recquignies	6	Marpent	4	Saint-Waast	3	Neuf-Mesnil	1
Hautmont	29	Wignehies	11	Cerfontaine	6	Pont-sur-Sambre	4	Damousies	3	Choisies	1
Le Quesnoy	25	Jeumont	11	Hargnies	6	Ruesnes	4	Preux-au-Bois	3	Moustier-en-Fagne	1
Wargnies-le-Petit	24	Haut-Lieu	11	Boussières-sur-Sambre	6	Vendegies-au-Bois	4	Audignies	2	Boussois	1
Wargnies-le-Grand	20	Englefontaine	10	Vieux-Reng	6	Dimont	4	Bas-Lieu	2	Écuélin	1
Eppe-Sauvage	19	Bavay	10	Hon-Hergies	6	Hestrud	4	Jolimetz	2	Bettrechies	1
Villereau	19	Vieux-Mesnil	10	Dimechaux	6	Semousies	4	Monceau-Saint-Waast	2	Quiévelon	0
Glageon	18	Ferrière-la-Grande	10	Grand-Fayt	6	Eth	4	Robersart	2	Bérelles	0
Gommegnies	17	Le Favril	10	Forest-en-Cambrésis	6	Locquignol	4	Wattignies-la-Victoire	2	Fontaine-au-Bois	0
Fourmies	17	Villers-Pol	10	Orsinval	6	Hecq	4	Raucourt-au-Bois	2		
Étroeungt	16	Landrecies	9	Mecquignies	6	Croix-Caluyau	4	Bry	2		
Waller-en-Fagne	16	Assevent	9	Noyelles-sur-Sambre	5	Taisnières-en-Thiérache	4	Sepmeries	2		
Avesnelles	16	Floyon	9	Clairfayts	5	Féron	4	Ramousies	2		
Taisnières-sur-Hon	15	Jenlain	9	Ghissignies	5	Marbaix	3	Rainsars	2		
Cartignies	15	Poix-du-Nord	8	Saint-Aubin	5	Bermeries	3	Floursies	2		
Prisches	15	Baives	8	Preux-au-Sart	5	Amfroipret	3	Avesnes-sur-Helpe	2		
La Longueville	14	Obies	8	Bousies	5	Frasnoy	3	Eccles	2		
Colleret	14	Beaufort	8	Louvignies-Quesnoy	5	Salesches	3	Flaumont-Waudrechies	2		
Anor	14	Petit-Fayt	8	Lez-Fontaine	5	Aibes	3	Solrines	2		
Élesmes	14	La Flamengrie	7	Saint-Remy-Chaussée	5	Obrechies	3	Beaurepaire-sur-Sambre	2		

ARTIFICIALISATION 1998 À 2009/POPULATION 1999*1000

Com. rurales	Eppe-Sauvage	86	Com. rurales	Gognies-Chaus	15	Com. rurales	Colleret	9	Centres urbains	Louvroil	5	Centres urbains	Maubeuge	1
Com. rurales	Wallers-en-F	73	Com. rurales	Hecq	14	Com. rurales	Gommegnies	8	Bourgs ruraux	Le Quesnoy	5	Centres urbains	Jeumont	1
Com. rurales	Saint-Hilaire-sur-H	70	Com. rurales	Obies	14	Com. rurales	Ruesnes	8	Com. rurales	Flaumont-W	5	Com. urb périph.	Neuf-Mesnil	1
Com. rurales	Baives	59	Com. rurales	Boussières-sur-S	14	Com. rurales	Mairieux	8	Com. urb périph.	Assevent	5	Com. urb périph.	Berlaimont	1
Com. rurales	Dompierre-sur-H	58	Com. rurales	Raucourt-au-B	14	Com. rurales	Ramousies	8	Com. rurales	Dourlers	5	Bourgs ruraux	Avesnes-sur-H	0
Com. rurales	Limont-Fontaine	49	Com. rurales	Sémeries	14	Com. rurales	Maroilles	8	Com. rurales	Éclaibes	5	Com. urb périph.	Bousois	0
Com. rurales	Bellignies	35	Com. rurales	Robersart	14	Com. rurales	Beauidignies	8	Com. rurales	Monceau-St-W	5	Com. rurales	Fontaine-au-B	0
Com. rurales	Wargnies-le-Petit	34	Com. rurales	Saint-Aubin	13	Com. rurales	Écuélin	8	Com. rurales	Anor	5			
Com. rurales	Petit-Fayt	29	Com. rurales	Hargnies	13	Ctres urbains	Feignies	8	Com. rurales	Bersillies	4			
Com. rurales	Villereau	27	Com. rurales	Cartignies	13	Com. rurales	Marbaix	8	Bourgs ruraux	Trélon	4			
Com. rurales	Le Favril	24	Com. rurales	Grand-Fayt	13	Com. rurales	Beaufort	8	Com. rurales	Poix-du-Nord	4			
Com. rurales	Lez-Fontaine	23	Com. rurales	Ghissignies	12	Com. rurales	Beaurieux	8	Com. rurales	Saint-Waast	4			
Com. rurales	Liessies	22	Com. rurales	Beugnies	12	Com. rurales	Aibes	8	Com. rurales	Sepmeries	4			
Com. rurales	Preux-au-Sart	22	Com. rurales	Orsinval	12	Com. rurales	Englefontaine	8	Com. rurales	St-Remy-du-N	4			
Com. rurales	Dimechaux	21	Com. rurales	Eth	12	Com. rurales	Potelle	8	Centres urbains	Aulnoye-Ay	4			
Com. rurales	La Flamengrie	21	Com. rurales	Dimont	12	Com. rurales	Villers-Pol	8	Com. urb périph.	Wignehies	3			
Com. rurales	Vieux-Mesnil	20	Com. rurales	Villers-Sire-Nic	12	Com. rurales	Jenlain	8	Com. rurales	Preux-au-Bois	3			
Com. rurales	Amfroipret	20	Com. rurales	Locquignol	12	Com. rurales	Taisnières-en-T	8	Com. urb périph.	Rousies	3			
Com. rurales	Haut-Lieu	20	Com. rurales	Étroeungt	11	Com. rurales	Vieux-Reng	7	Com. rurales	Sars-Poteries	3			
Com. rurales	Wargnies-le-Gr	19	Com. rurales	Forest-en-C	11	Com. rurales	Hon-Hergies	7	Com. rurales	Bousies	3			
Com. rurales	Solrines	18	Com. rurales	Obrechies	11	Com. rurales	Féron	7	Com. rurales	Maresches	3			
Com. rurales	Semousies	18	Com. rurales	Bermeries	11	Com. rurales	Bousignies-sur-R	7	Bourgs ruraux	Bavay	3			
Com. rurales	Croix-Caluyau	18	Com. rurales	Cerfontaine	11	Bourgs ruraux	Solre-le-Chât	7	Com. rurales	Bettrechies	3			
Com. rurales	Floyon	17	Com. rurales	Frasnoy	11	Com. rurales	Bas-Lieu	7	Com. rurales	Quiévelon	3			
Com. rurales	Taisnières-sur-H	17	Com. rurales	Damousies	11	Com. rurales	Ferrière-la-Pet	7	Com. rurales	Jolimetz	3			
Com. rurales	Élesmes	16	Com. rurales	Vendegies-au-B	11	Com. rurales	Beaurepaire	7	Com. urb périph.	Recquignies	3			
Com. rurales	Sassegnies	16	Com. rurales	Neuville-en-Av	10	Com. rurales	La Longueville	7	Bourgs ruraux	Landrecies	2			
Com. rurales	Noyelles-sur-S	16	Com. rurales	Saint-Remy-Ch.	10	Com. rurales	Avesnelles	6	Bourgs ruraux	Sains-du-Nord	2			
Com. rurales	Eccles	16	Com. rurales	Larouillies	10	Com. rurales	Bry	6	Bourgs ruraux	Cousolre	2			
Com. rurales	Clairfayts	16	Com. rurales	Wattignies-la-V	10	Com. rurales	Gussignies	6	Centres urbains	Hautmont	2			
Com. rurales	Floursies	16	Com. rurales	Salesches	10	Com. rurales	Ohain	6	Centres urbains	Ferrière-la-Gr	2			
Com. rurales	Choisies	16	Com. rurales	Mecquignies	9	Com. urb périph.	Leval	5	Com. urb périph.	Pont-sur-Samb	2			
Com. rurales	Prisches	16	Com. rurales	Audignies	9	Com. rurales	Louvignies-Q	5	Com. urb périph.	Marpent	2			
Com. rurales	Moustier-en-F	15	Com. rurales	Glageon	9	Com. rurales	Bettignies	5	Centres urbains	Fourmies	1			
Com. rurales	Hestrud	15	Com. rurales	Willies	9	Com. rurales	Felleries	5	Com. rurales	Bérelles	1			
Com. rurales	Boulogne-sur-H	15	Com. rurales	Rainsars	9	Com. rurales	Houdain-lez-B	5	Com. urb périph.	Bachant	1			

ARTIFICIALISATION 1998 À 2009/POP + EMPLOI 1999*1000

C. rurales	Eppe-Sauva	75	C. rurales	Obies	13	C. rurales	Locquignol	9	Com. rurales	Jenlain	6	Com. rurales	Poix-du-Nord	3
C. rurales	Saint-Hilaire-s	61	C. rurales	Prisches	13	C. rurales	Damousies	9	Ctres urbains	Feignies	6	Com. rurales	Saint-Remy-du-N	3
C. rurales	Baives	52	C. rurales	Gognies-Ch	13	C. rurales	Salesches	9	Com. rurales	Bousignies	6	Com. rurales	Preux-au-Bois	3
C. rurales	Dompierre	52	C. rurales	Hestrud	13	C. rurales	Saint-Remy-C	9	Com. rurales	Ferrière-la-Pet	6	C. Urb. périph.	Wignehies	3
C. rurales	Wallers-en-F	50	C. rurales	Raucourt	13	C. rurales	Neuville	9	Com. rurales	Beaurepaire	6	Com. rurales	Maresches	3
C. rurales	Limont-Font	42	C. rurales	Floursies	13	C. rurales	Mecquignies	9	Bourgs ruraux	Solre-le-Chât	5	Com. rurales	Sars-Poteries	3
C. rurales	Wargnies-le-P	32	C. rurales	Moustier-en-F	12	C. rurales	Audignies	9	Com. rurales	La Longueville	5	C. Urb. périph.	Rousies	3
C. rurales	Bellignies	31	C. rurales	Hargnies	12	C. rurales	Glageon	8	Com. rurales	Gussignies	5	Com. rurales	Bousies	3
C. rurales	Villereau	24	C. rurales	Choisies	12	C. rurales	Wattignies	8	Com. rurales	Bas-Lieu	5	Ctres urbains	Aulnoye-Aym	2
C. rurales	Le Favril	21	C. rurales	Hecq	12	C. rurales	Colleret	8	Com. rurales	Bry	5	Com. rurales	Bettrechies	2
C. rurales	Lez-Fontaine	20	C. rurales	Sémeries	12	C. rurales	Larouillies	8	Com. rurales	Féron	5	Com. rurales	Jolimetz	2
C. rurales	Dimechaux	20	C. rurales	Saint-Aubin	12	C. rurales	Rainsars	8	C. Urb. périph.	Leval	5	Com. rurales	Quiévelon	2
C. rurales	La Flamengrie	19	C. rurales	Boussières	12	C. rurales	Ruesnes	8	Com. rurales	Ohain	5	C. Urb. périph.	Recquignies	2
C. rurales	Preux-au-Sart	19	C. rurales	Cartignies	12	C. rurales	Mairieux	7	Com. rurales	Louvignies-Q	5	Bourgs ruraux	Bavay	2
C. rurales	Vieux-Mesnil	19	C. rurales	Robersart	11	C. rurales	Beauidignies	7	Com. rurales	Houdain-lez-B	5	Bourgs ruraux	Landrecies	2
C. rurales	Amfroipret	18	C. rurales	Ghissignies	11	C. rurales	Marbaix	7	Com. rurales	Éclaibes	5	Bourgs ruraux	Sains-du-Nord	2
C. rurales	Solrines	17	C. rurales	Boulogne	11	C. rurales	Villers-Pol	7	Com. rurales	Avesnelles	4	Bourgs ruraux	Cousolre	2
C. rurales	Liessies	17	C. rurales	Beugnies	11	C. rurales	Ramousies	7	Com. rurales	Dourlers	4	Ctres urbains	Hautmont	1
C. rurales	Élesmes	16	C. rurales	Grand-Fayt	11	C. rurales	Beaurieux	7	Com. rurales	Felleries	4	C. Urb. périph.	Marpent	1
C. rurales	Semousies	16	C. rurales	Orsinval	11	C. rurales	Gommegnies	7	Com. rurales	Bersillies	4	C. Urb. périph.	Pont-sur-Samb	1
C. rurales	Sassegnies	15	C. rurales	Eth	11	C. rurales	Écuélin	7	Com. rurales	Bettignies	4	Ctres urbains	Ferrière-la-G	1
C. rurales	Wargnies-le-G	15	C. rurales	Villers-Sire-Nic	11	C. rurales	Vieux-Reng	7	Com. rurales	Anor	4	Com. rurales	Bérelles	1
C. rurales	Petit-Fayt	15	C. rurales	Bermeries	10	C. rurales	Taisnières-en-T	7	C. Urb. périph.	Assevent	4	C. Urb. périph.	Bachant	1
C. rurales	Croix-Caluyau	15	C. rurales	Obrechies	10	C. rurales	Aibes	7	Com. rurales	Monceau-S	4	Ctres urbains	Fourmies	1
C. rurales	Eccles	15	C. rurales	Cerfontaine	10	C. rurales	Englefontaine	7	Com. rurales	Flaumont-W	4	C. Urb. périph.	Neuf-Mesnil	1
C. rurales	Taisnières-sur-H	15	C. rurales	Étroeungt	10	C. rurales	Beaufort	7	Ctres urbains	Louvroil	4	Ctres urbains	Jeumont	1
C. rurales	Floyon	15	C. rurales	Dimont	10	C. rurales	Maroilles	7	Com. rurales	Sepmeries	4	Ctres urbains	Maubeuge	1
C. rurales	Haut-Lieu	14	C. rurales	Forest-en-C	10	C. rurales	Hon-Hergies	7	Com. rurales	Saint-Waast	4	C. Urb. périph.	Berlaimont	0
C. rurales	Noyelles-sur-S	14	C. rurales	Vendegies	10	C. rurales	Potelle	7	Bourgs ruraux	Le Quesnoy	3	Bourgs ruraux	Avesnes-sur-H	0
C. rurales	Clairfayts	14	C. rurales	Frasnoy	9	C. rurales	Willies	7	Bourgs ruraux	Trélon	3	C. Urb. périph.	Boussois	0
											Com. rurales	Fontaine-au-B	0	

4. Quels principes pour l'aménagement du territoire ?

4.1 UNE TENDANCE MAJEURE : LA DÉVITALISATION DES CENTRES URBAINS ET DES BOURGS RURAUX

Les dernières décennies ont fait apparaître des **mouvements de population des centres urbains, des communes urbaines périphériques et des bourgs ruraux vers les communes rurales**.

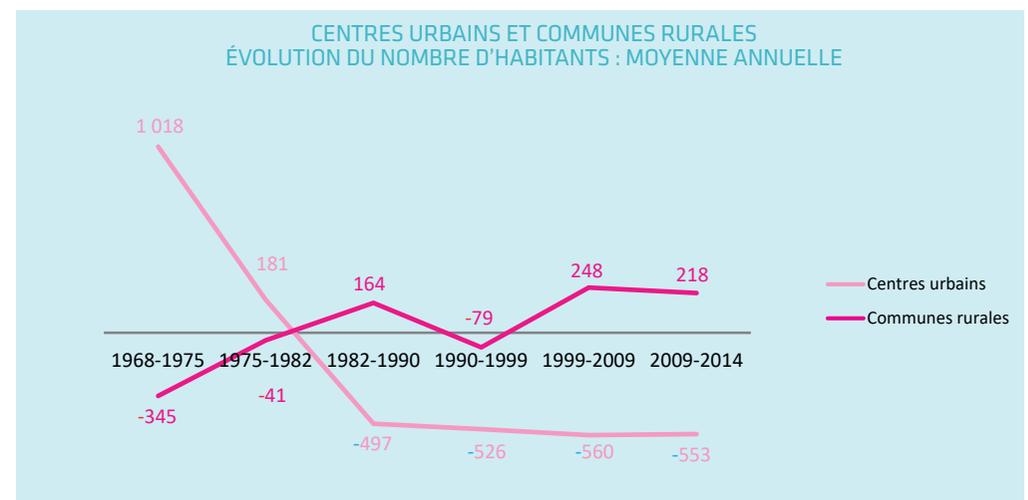
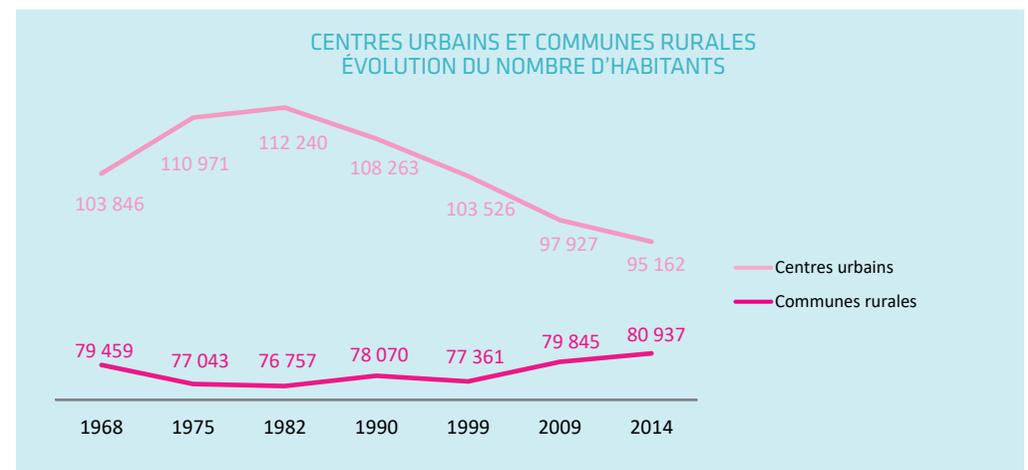
Dans le chapitre 2 ont été rappelés une partie des effets générés par ces flux.

Concernant les communes rurales se cumulent la perte de ressources naturelles, l'allongement des distances domicile-travail domicile-scolarité domicile-achat et domicile-loisirs.

La dévitalisation des centres urbains et bourgs ruraux réduit leur capacité à remplir leur rôle (réduction de leur capacité à fournir les services publics et activités de loisirs en raison du manque de ressources fiscales, impact sur le tissu commercial et des services à la personne de la réduction du nombre d'habitants).

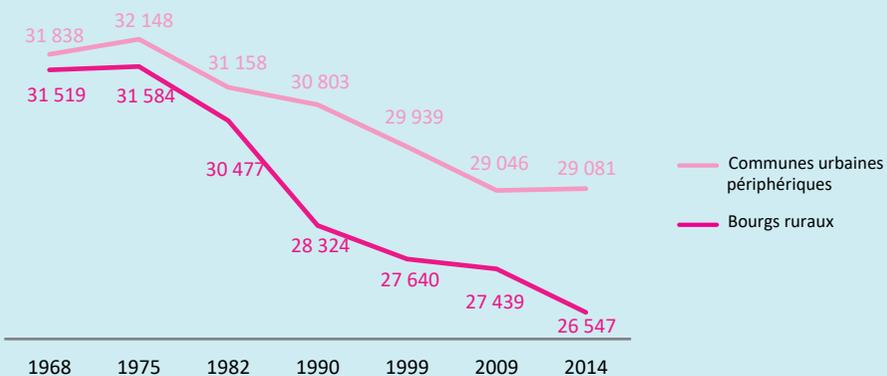
Ce mouvement induit donc une perte d'attractivité globale du territoire en juxtaposant affaiblissement de l'armature urbaine du territoire et réduction de la qualité du secteur rural.

La population de l'arrondissement, depuis plusieurs décennies, est en constante réduction mais derrière cette tendance globale se cachent de profondes disparités suivant le type de communes.
Les centres urbains et les communes rurales suivent des trajectoires opposées

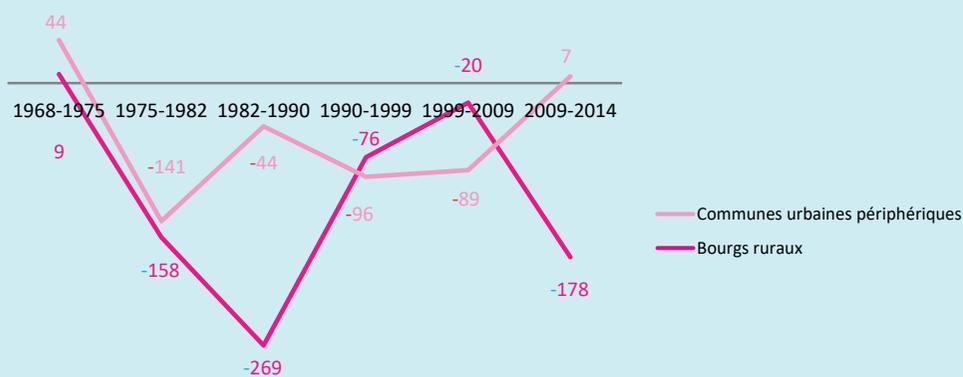


Les communes urbaines périphériques et les bourgs ruraux affichent des évolutions analogues à celles des centres urbains.

COMMUNES URBAINES PÉRIPHÉRIQUES ET BOURGS RURAUX
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS



COMMUNES URBAINES PÉRIPHÉRIQUES ET BOURGS RURAUX
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS : MOYENNE ANNUELLE



4.2 DES CRITÈRES DE CHOIX POUR L'AMÉNAGEMENT : LA DENSITÉ AMÈNE À PRIVILÉGIER CENTRES URBAINS ET BOURGS RURAUX

Où construire ? Les éléments présentés dans les chapitres précédents et ci-dessus rappellent que la localisation des constructions n'est pas anodine. Ce fait a généré des dispositions incitant à préserver les espaces naturels. Au-delà de ces considérations, suivant que l'habitat nouveau concerne les villes, les bourgs ruraux ou les villages, les incidences sont différentes. On peut même aller plus loin, suivant le village, suivant le bourg rural, l'impact sur la vie d'un territoire sera variable.

Les effets de l'étalement urbain évoqués ci-dessus incitent à **privilégier la recherche de la densité**.

Elle favorise les réductions de distance vis-à-vis des emplois, commerces et services.

Elle tend également à faciliter la mise en place de services à la population (les transports collectifs constituent un bon exemple).

D'où l'intérêt de se pencher sur le critère densité humaine : il s'agit de cumuler le nombre d'habitants et le nombre d'emplois et de rapporter le total sur la surface artificialisée.

Lorsqu'on classe les communes suivant la densité humaine, les communes rurales monopolisent évidemment les dernières places.

Centre urbains, bourgs ruraux et communes urbaines périphériques présentent les plus fortes densités.

POPULATION + EMPLOI 2009/ SURFACE ARTIFICIALISÉE 2009*100
COMMUNES PRÉSENTANT UN RATIO SUPÉRIEUR À 1320

Bourgs ruraux	Avesnes-sur-Helpe	4754	Bourgs ruraux	Trélon	1931	Communes urbaines périph.	Saint-Remy-du-Nord	1560
Centres urbains	Maubeuge	4308	Communes urbaines périph.	Marpent	1916	Bourgs ruraux	Cousolre	1534
Centres urbains	Hautmont	3118	Communes urbaines périph.	Wignehies	1899	Communes urbaines périph.	Leval	1530
Centres urbains	Fourmies	3040	Bourgs ruraux	Sains-du-Nord	1891	Communes rurales	Preux-au-Bois	1529
Centres urbains	Jeumont	3017	Communes urbaines périph.	Berlaimont	1888	Communes rurales	Englefontaine	1527
Centres urbains	Louvroil	2928	Communes rurales	Poix-du-Nord	1873	Communes rurales	Maresches	1505
Centres urbains	Aulnoye-Aymeries	2782	Centres urbains	Feignies	1805	Communes rurales	Felleries	1454
Bourgs ruraux	Le Quesnoy	2422	Bourgs ruraux	Landrecies	1722	Communes urbaines périph.	Pont-sur-Sambre	1429
Centres urbains	Ferrière-la-Grande	2314	Communes rurales	Avesnelles	1684	Communes rurales	Louvignies-Quesnoy	1426
Communes urbaines périph.	Neuf-Mesnil	2204	Communes rurales	Sars-Poteries	1683	Communes rurales	Hecq	1371
Communes urbaines périph.	Boussois	2156	Communes rurales	Bousies	1678	Communes urbaines périph.	Anor	1368
Communes urbaines périph.	Recquignies	2007	Communes urbaines périph.	Assevent	1675	Communes rurales	Jolimetz	1345
Bourgs ruraux	Bavay	1988	Bourgs ruraux	Solre-le-Château	1641	Communes rurales	La Longueville	1326
Communes urbaines périph.	Rousies	1982	Communes urbaines périph.	Bachant	1562	Communes urbaines périph.	Boussières-sur-Sambre	1321

POPULATION + EMPLOI 2009/ SURFACE ARTIFICIALISÉE 2009*100
COMMUNES PRÉSENTANT UN RATIO COMPRIS ENTRE 1320 ET 100

Communes rurales	Ferrière-la-Petite	1306
Communes rurales	Raucourt-au-Bois	1292
Communes rurales	Gommegnies	1280
Communes rurales	Ohain	1251
Communes rurales	Cerfontaine	1242
Communes rurales	Jenlain	1206
Communes rurales	Glageon	1196
Communes rurales	Wargnies-le-Grand	1176
Communes rurales	Villers-Pol	1154

Communes rurales	Gussignies	1147
Communes rurales	Bettignies	1138
Communes rurales	Vieux-Mesnil	1114
Communes rurales	Beugnies	1095
Communes rurales	Hargnies	1080
Communes rurales	Saint-Remy-Chaussée	1080
Communes rurales	Orsinval	1071
Communes rurales	Colleret	1070
Communes rurales	Amfroipret	1064

Communes rurales	Obies	1046
Communes rurales	Villers-Sire-Nicole	1045
Communes rurales	Beaudignies	1044
Communes rurales	Neuville-en-Avesnois	1038
Communes rurales	Villereau	1024
Communes rurales	Sepmeries	1021
Communes rurales	Bry	1017
Communes rurales	Mairieux	1013
Communes rurales	Eth	1008
Communes rurales	Gognies-Chaussée	1007

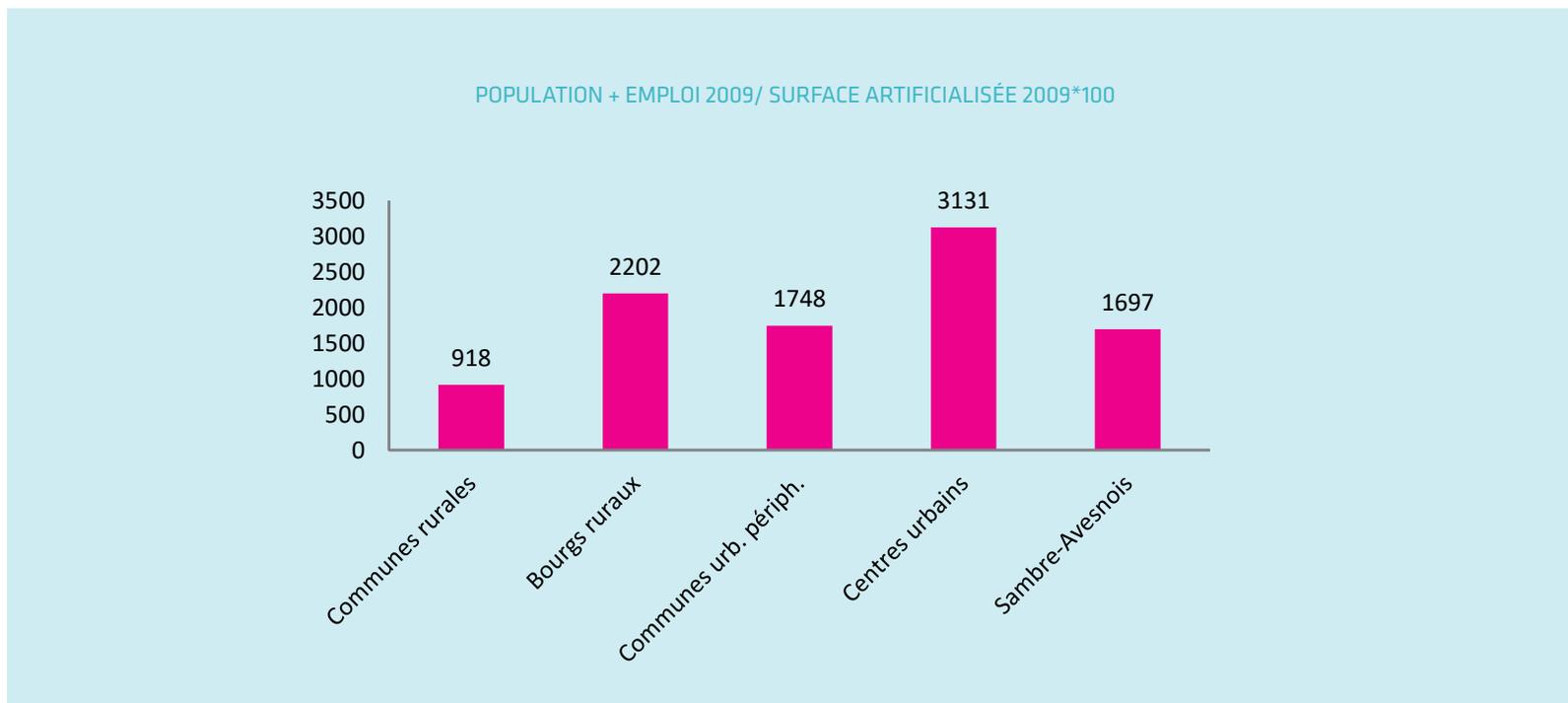
POPULATION + EMPLOI 2009/ SURFACE ARTIFICIALISÉE 2009*100
COMMUNES PRÉSENTANT UN RATIO INFÉRIEUR À 1000

Communes rurales	Forest-en-Cambrésis	992
Communes rurales	Dimechaux	989
Communes rurales	Ghissignies	985
Communes rurales	Maroilles	983
Communes rurales	Semousies	977
Communes rurales	Beaufort	968
Communes rurales	Fontaine-au-Bois	953
Communes rurales	Wargnies-le-Petit	938
Communes rurales	Féron	937
Communes rurales	Monceau-Saint-Waast	936
Communes rurales	Ruesnes	933
Communes rurales	Audignies	931
Communes rurales	Mecquignies	923
Communes rurales	La Flamengrie	918
Communes rurales	Marbaix	916
Communes rurales	Frasnoy	912
Communes rurales	Grand-Fayt	907
Communes rurales	Salesches	903
Communes rurales	Bersillies	890
Communes rurales	Clairfayts	889
Communes rurales	Éclaibes	887
Communes rurales	Doulers	885
Communes rurales	Petit-Fayt	884
Communes rurales	Flaumont-Waud.	881
Communes rurales	Obrechies	860
Communes rurales	Bermeries	840
Communes rurales	Élesmes	839

Communes rurales	Robersart	831
Communes rurales	Croix-Caluyau	829
Communes rurales	Boulogne-sur-Helpe	820
Communes rurales	Étroeungt	818
Communes rurales	Wattignies-la-Victoire	816
Communes rurales	Vendegies-au-Bois	814
Communes rurales	Damousies	807
Communes rurales	Bettrechies	794
Communes rurales	Saint-Waast	793
Communes rurales	Houdain-lez-Bavay	774
Communes rurales	Hon-Hergies	768
Communes rurales	Bellignies	760
Communes rurales	Dimont	754
Communes rurales	Larouillies	754
Communes rurales	Quiévelon	754
Communes rurales	Cartignies	753
Communes rurales	Liessies	747
Communes rurales	Bas-Lieu	747
Communes rurales	Taisnières-en-Thiérache	739
Communes rurales	Prisches	735
Communes rurales	Hestrud	731
Communes rurales	Le Favril	731
Communes rurales	Potelle	730
Communes rurales	Noyelles-sur-Sambre	726
Communes rurales	Sassegnies	716
Communes rurales	Taisnières-sur-Hon	695
Communes rurales	Aibes	683

Communes rurales	Bousignies-sur-Roc	681
Communes rurales	Choisies	675
Communes rurales	Saint-Aubin	650
Communes rurales	Beaurepaire-sur-Sambre	636
Communes rurales	Bérelles	632
Communes rurales	Écuélin	628
Communes rurales	Dompiere-sur-Helpe	618
Communes rurales	Sémeries	616
Communes rurales	Eccles	613
Communes rurales	Floursies	603
Communes rurales	Rainsars	596
Communes rurales	Solrines	594
Communes rurales	Ramousies	576
Communes rurales	Vieux-Reng	572
Communes rurales	Lez-Fontaine	559
Communes rurales	Limont-Fontaine	542
Communes rurales	Floyon	506
Communes rurales	Willies	454
Communes rurales	Beaurieux	453
Communes rurales	Baives	447
Communes rurales	Saint-Hilaire-sur-Helpe	400
Communes rurales	Haut-Lieu	372
Communes rurales	Preux-au-Sart	358
Communes rurales	Moustier-en-Fagne	336
Communes rurales	Wallers-en-Fagne	334
Communes rurales	Eppe-Sauvage	301
Communes rurales	Locquignol	186

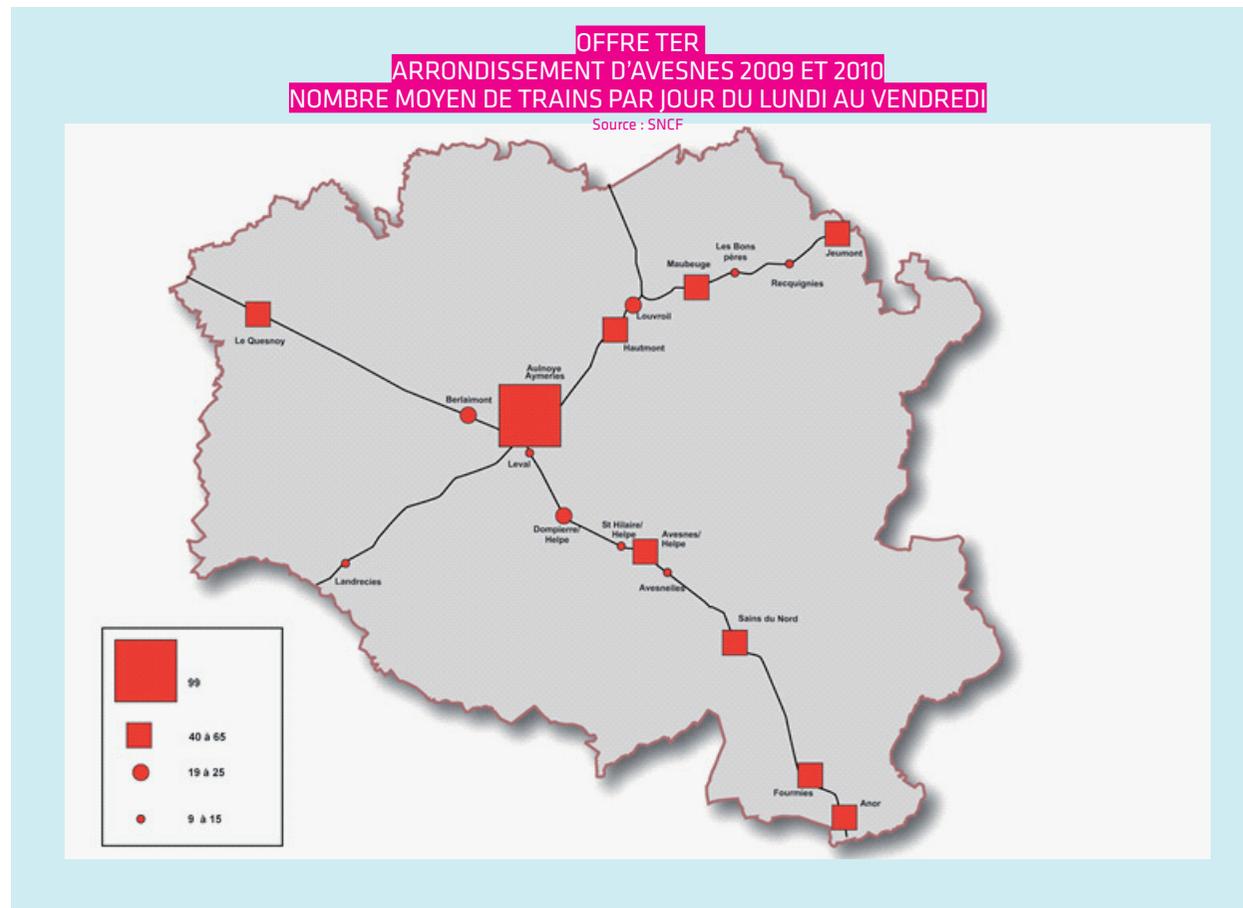
Le calcul du même ratio par types de commune confirme très nettement les disparités.



4.3 ALLER AU-DELÀ DE LA DENSITÉ URBAINE

Outre la réduction de la consommation d'espace naturel, il s'agit de réduire les déplacements en nombres et distances, ainsi que la proportion de déplacements effectués en voitures.

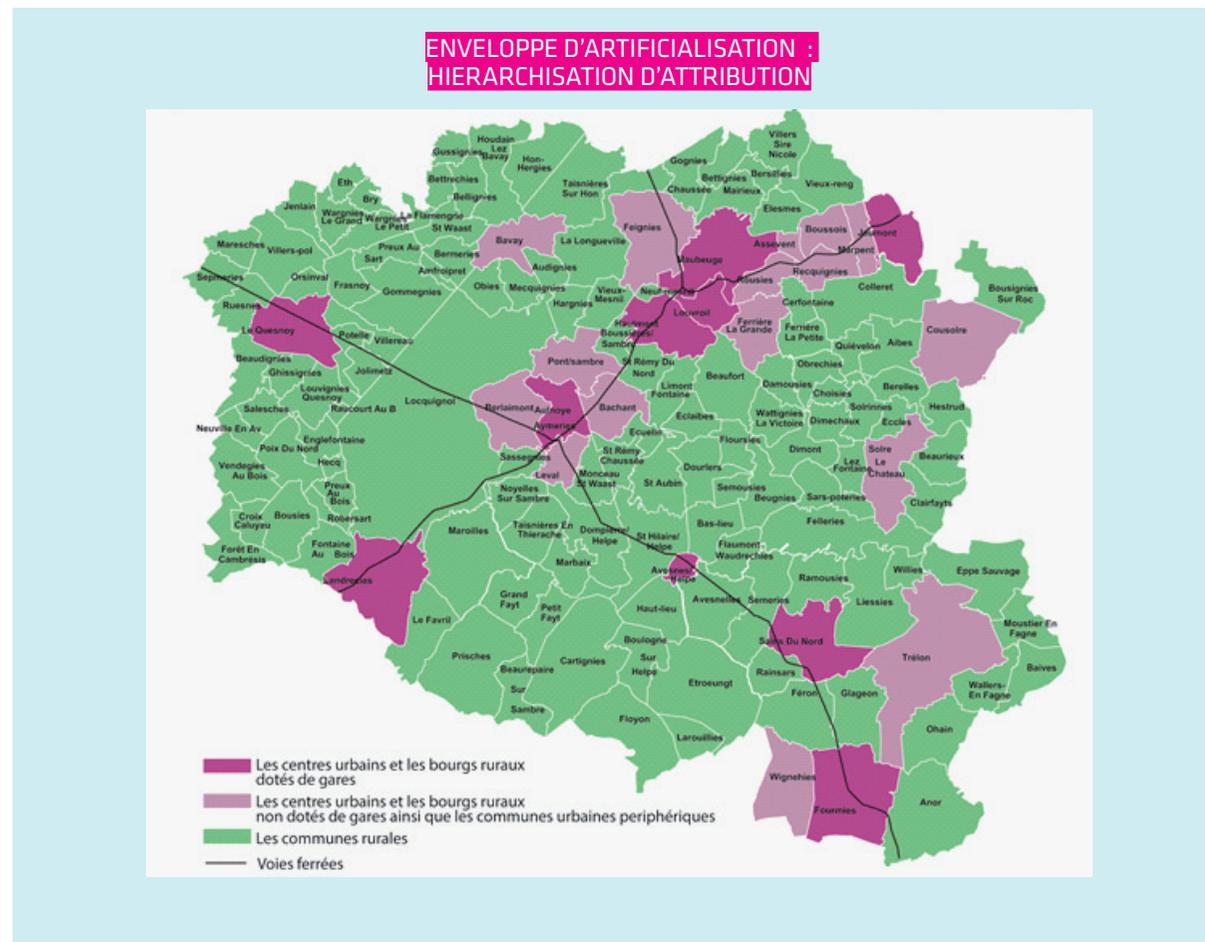
Ceci invite donc à privilégier l'habitat non seulement dans les centres urbains, communes urbaines périphériques et bourgs ruraux, mais aussi à accorder une **priorité aux communes disposant des gares d'une part et l'existence d'équipements et services publics d'autre part.**



4.4 LA HIÉRARCHISATION EN DÉCOULANT

Le résultat des constats et réflexions présentées précédemment débouche sur la hiérarchie suivante :

1. **les centres urbains et bourgs ruraux dotés de gares**
2. **les centres urbains et les bourgs ruraux non dotés de gares ainsi que les communes urbaines périphériques**
3. **les communes rurales**



4.5 DES COMMUNES RURALES DANS DES POSITIONS DIFFÉRENTES

123 communes ont été classées dans la rubrique « communes rurales ». Il s'agit d'un ensemble hétérogène vis-à-vis des préoccupations exprimées dans ce rapport.

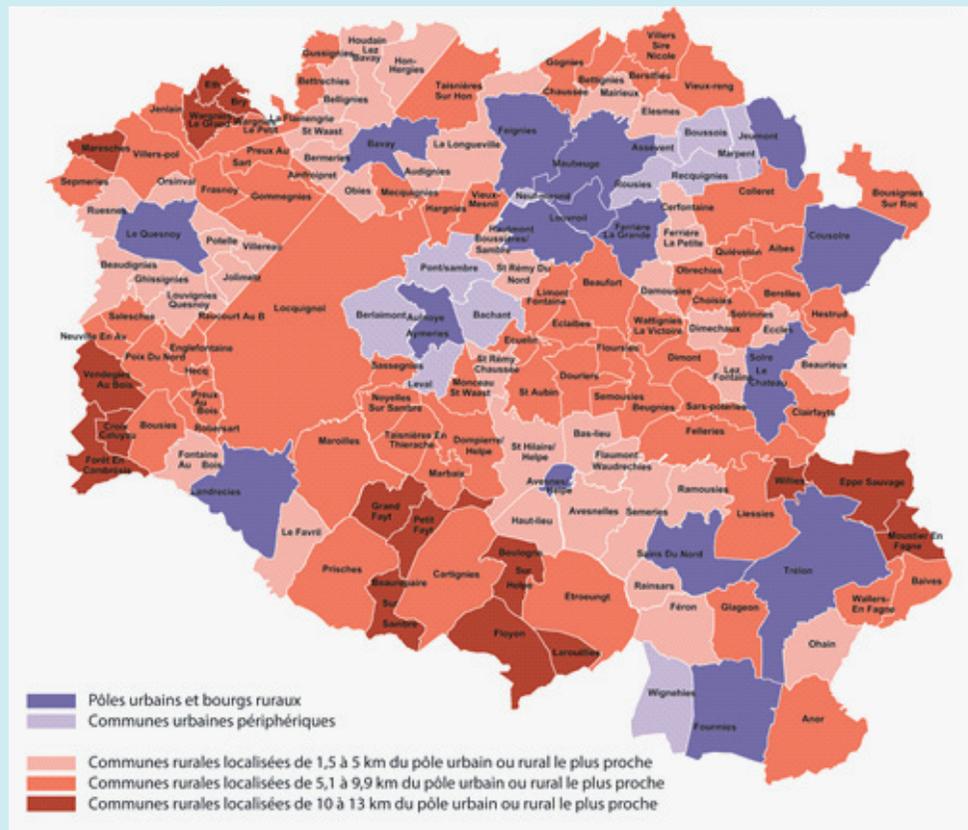
Pour exemple, Avesnelles est classée « commune rurale » mais la manière dont cette cité et Avesnes se sont déployées ainsi que les pratiques

quotidiennes qui en résultent, font que l'on peut considérer qu'il s'agit en fait d'un bourg urbain Avesnes-Avesnelles.

Boussières-sur-Sambre est limitrophe des pôles de Maubeuge et Aulnoye. Inversement, certains villages sont bien déconnectés des centres urbains et bourgs ruraux, de leurs pôles d'emplois et de services.

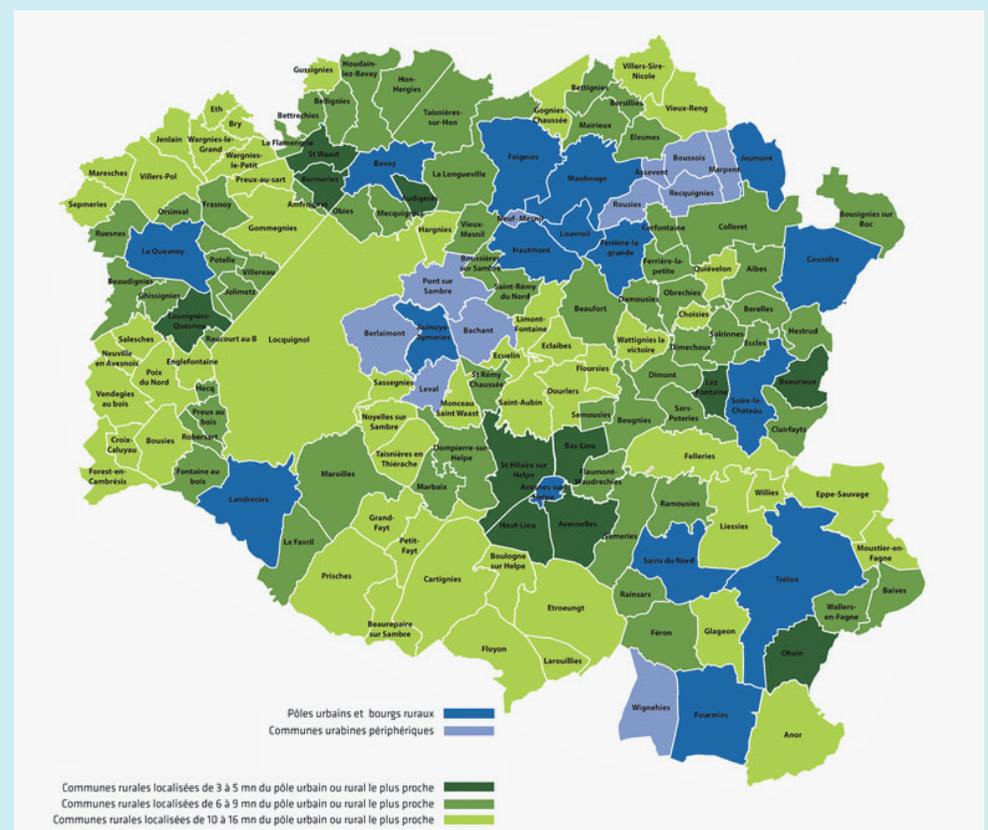
VENTILATION DES COMMUNES RURALES SUIVANT LA DISTANCE PAR RAPPORT AU PÔLE URBAIN OU RURAL LE PLUS PROCHE

Source : Mappy



VENTILATION DES COMMUNES RURALES SUIVANT LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR REJOINDRE LE PÔLE RURAL LE PLUS PROCHE

Source : Mappy



4.6 PRIVILÉGIER LES ESPACES DISPONIBLES AU SEIN DES ENVELOPPES URBAINES

Privilégier certaines communes ne signifie évidemment pas s'opposer à la possibilité pour tous de compléter son offre d'habitat, de favoriser la réalisation de parcours résidentiels, de permettre aux enfants du village de rester à proximité de leurs parents s'ils le souhaitent ...

Par contre, pour tous les types de communes, l'importance de la conservation des ressources naturelles fait de la préservation de celles-ci un enjeu incontournable auxquels les communes peuvent satisfaire **en tirant parti des espaces disponibles au sein des enveloppes urbaines**, notamment en privilégiant la réappropriation des espaces déjà artificialisés (bâti vacant, friches de toutes nature) et en évitant le développement de l'habitat linéaire. Autrement dit, **plus encore que la hiérarchie communale présentée ci-dessus, il s'agit de s'opposer à l'émiettement.**

4.7. PROMOUVOIR DES VILLES PLUS ATTRACTIVES

Outre les arguments précédemment cités pour lutter contre l'étalement urbain, il est aujourd'hui nécessaire de promouvoir une autre image de la ville.

Il est aussi urgent de donner envie aux habitants de vivre en ville que de les convaincre des méfaits de la péri-urbanisation.

Sans pour autant travestir la ville d'atouts ruraux qu'elle ne saurait sur nos territoires raisonnablement assumer, il convient de proposer une autre ville, une autre façon de vivre en ville, d'habiter la ville, plus qualitative, plus attractive, plus agréable.

Les espaces publics doivent mieux prendre part à cet objectif qualitatif, les formes urbaines et architecturales aussi.

Les espaces non bâtis ne doivent plus être des interstices entre les constructions mais devenir supports de programmation paysagère, écologique, sportive, ludique, récréative en réponse à des besoins exprimés par les habitants eux-mêmes afin d'être mieux vécus et mieux respectés.



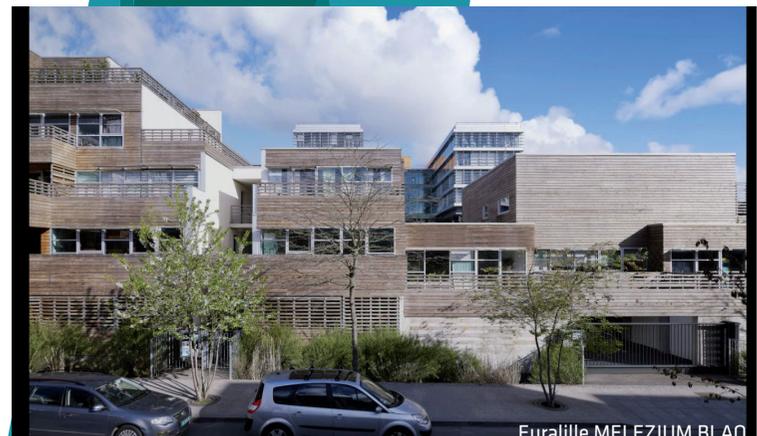
Espace public à Euratechnologie

Les habitats urbains doivent, sans tomber dans les travers précédemment dénoncés, mieux répondre aux aspirations de la population.

L'habitat intermédiaire (entre logement collectif et individuel) est à ce titre un parfait exemple : dans une forme compacte, il offre à chacun une entrée individualisée et un espace extérieur privatif en rez de jardin ou en terrasse.



85 logements à Lomme ESCUDIE FERMAUT



Euralille MELÉZIUM BLAIO



L'habitat individuel dense doit aussi se réinventer pour de nouveau trouver place en ville.





AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA SAMBRE

19, rue de Fleurus BP 30273 - 59607 Maubeuge Cedex

Tél : 03.27.53.01.23 \ Mail : adus@adus.fr